

Coucou les amis

Bulletin de la Société historique de Bellechasse



Daniel Pouliot,
porteur de tradition

5

Présence religieuse
à Saint-Magloire

8

Domaine
de Lanaudière

10

Antiphonaire
de Beaumont

20



Conseil d'administration

président: Jean-Pierre Lamonde, 418 887-3761
lamondej@globetrotter.net

vice-président: Pierre Prévost, 418 882-3528
marie-josée.deschenes@globetrotter.net

trésorière: Gisèle Lamonde, 418 887-3761
gisele.lamonde@globetrotter.net

secrétaire: Nicole Picard, 418 837-9768
picard.tardif@sympatico.ca

Lise Fleury-Gosselin: 418 887- 6030
fleuryl@globetrotter.net

Réjean Bilodeau: 418 789- 3664

Paul St-Arnaud: 418 884-4128
paulst-arnaud3@gmail.com

Yvan De Blois: 418 883-3056
ydeblois@globetrotter.net

Conrad Paré: 418 887-3238
Conpar@globetrotter.net

Claude Gignac: 418 789-2990

Membres d'honneur

0006 André Beaudoin

0008 Claude Lachance

0016 Fernand Breton

0019 Benoît Lacroix

0038 Claudette Breton

0162 Charles-Henri Bélanger

0131 Conrad Paré

Territoire

Armagh, Beaumont, Buckland, Honfleur, La Durantaye, Saint-Anselme, Saint-Camille, Saint-Charles, Sainte-Claire, Saint-Damien, Saint-Gervais, Saint-Henri, Saint-Lazare, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Magloire, Saint-Malachie, Saint-Michel, Saint-Nazaire, Saint-Nérée, Saint-Philémon, Saint-Raphaël, Sainte-Sabine, Saint-Vallier.

Responsable de la publication: Société historique de Bellechasse

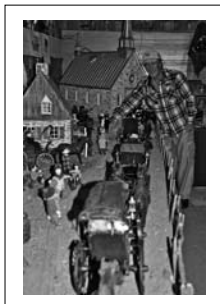
Rédacteur en Chef : Jean-Claude Tardif

Équipe éditoriale : Pierre Prévost, Claude Gignac, Jean-Pierre Lamonde, Yvan de Blois et Conrad Paré.

Inscription et renouvellement : Lise Gosselin

Révision des textes : Louise MacDonald

Conception graphique : Julien Fontaine - julien.fontaine278@gmail.com



Couverture:

Daniel Pouliot au milieu de ses personnages
Photo: Paul St-Arnaud

Cotisation annuelle: 25 \$

Adresse postale: 8, avenue Commerciale, Saint-Charles, GOR 2T0

Courriel: redaction@shbellechasse.com

Site Web: www.shbellechasse.com

Dépôt légal:

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006 ISSN D381 079

Les textes publiés dans cette revue sont la responsabilité de leurs auteurs.

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La rédaction se réserve le droit d'adapter les textes pour leur publication. Sauf exception, Au fil des ans est publié quatre fois l'an.

La Société historique de Bellechasse, incorporée en 1985, est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

Présentation

Ce bulletin touche divers thèmes et de façon spéciale un événement majeur : un porteur de tradition, monsieur Daniel Pouliot, a été honoré récemment par le Conseil de la culture de la région de Chaudière-Appalaches, en même temps que deux organismes bellechassois. Une entrevue exclusive vous le fera connaître.

Clément Blanchet s'est penché sur l'histoire des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Chauffailles qui ont enseigné à Saint-Magloire, Paul Saint-Arnaud nous livre ses recherches sur le Domaine de Saint-Vallier et Pierre Prévost nous parle des noms de famille traditionnels en Bellechasse.

Enfin des documents d'archives jamais édités nous rappellent une page de l'histoire de la Bibliothèque Luc-Lacourcière de Beaumont, et attirent notre attention sur une pièce extrêmement rare, un antiphonaire, entreposé dans les voûtes du presbytère de Beaumont.

La prochaine édition portera sur la vie politique en Bellechasse, et pour souligner le 25e anniversaire de la société et le 20e anniversaire de sa revue, nous publierons un numéro spécial sur l'îlet de Bellechasse et son phare. Voilà qui promet.

Je vous rappelle que nous nous faisons toujours un plaisir de publier vos textes, archives et photos. Alors, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Jean-Claude Tardif – Rédacteur en chef
418-837-9768/picard.tardif@sympatico.ca

Mot du rédacteur en chef	2	En souvenir de Luc Lacourcière	19
Au fil des mois	3	Message de Luc Lacourcière lors de l'inauguration de la bibliothèque municipale de Beaumont dans le vieux presbytère, le 16 octobre 1988	19
25e anniversaire de la Société historique de Bellechasse	4	Message du comité de la bibliothèque reproduit dans le grand livre d'or de M. Lacourcière, le 16 octobre 1988	20
Daniel Pouliot, porteur de tradition de St-Michel	5	Quelques notes sur la vie et la carrière de Luc Lacourcière	20
Présence religieuse à Saint-Magloire	8	L'antiphonaire de Beaumont. Entrevue avec Luc Lacourcière, le 15 octobre 1988	20
Le domaine de Saint-Vallier	10	La société historique de Bellechasse se voit décerner un prix du patrimoine	22
Noms de famille bellechassois	18	Félicitations de la caisse Desjardins des seigneuries de Bellechasse	23

Sommaire

Au fil des mois Jean-Claude Tardif

- Au cours de l'été 2011, deux artistes -peintres et un antiquaire ont tenu une exposition dans une vieille grange située au 356 Route du Fleuve, à Beaumont. Une belle façon de mettre en valeur nos bâtiments de ferme historiques.
- En novembre 2010, Jean-Pierre Lamonde et Gisèle Asselin ont publié un fascicule intitulé *Guide de visite du patrimoine religieux de Saint-Charles*. Les photos sont d'Yvan Gravel et de Paul St-Arnaud. On peut se le procurer à la Fabrique de Saint-Charles pour la modique somme de 5 \$.
- Dans la revue de la Société du patrimoine et d'histoire de la Côte-de-Beaupré, on mentionne les rapports entre le capitaine Péan et l'intendant Bigot entourant le moulin Péan; ce moulin situé au pied de la chute à Maillou est l'ancêtre du moulin de Beaumont : « Aussi, ce moulin Péan eut la triste réputation de servir à exploiter la population locale en achetant son blé à bas prix et en le revendant à gros profit sous forme de farine « avec la complicité de l'intendant Bigot qui entretenait de très bonnes relations avec l'épouse de Péan, la belle Angélique de Méloises. Le fait que les paysans surnommèrent cette entreprise La Friponne inspira monsieur Arthur Labrie qui donna le même nom à l'excellente farine de blé fabriquée au moulin de Beaumont. » (*Claude Poulin, « La corruption en Nouvelle-France », dans La Coste des Beaux Prés, Vol 16, No 3, mars 2011, p. 10*).
- Le 29 avril dernier, le village de Saint-Philémon s'est classé en troisième position du palmarès des municipalités québécoises Géo Plein Air 2011 (*Le Progrès-Bellechasse, 5 mai 2011, p. 3*).
- En mai dernier, une Beaumontoise, Marie-Jeanne Godbout-Dumas a reçu la médaille du Lieutenant-gouverneur en signe de reconnaissance pour son engagement exceptionnel auprès de sa communauté. Quelques semaines auparavant, l'une de ses petites-filles, Élodie Chouinard, également de Beaumont, recevait cette même distinction de la part du Lieutenant-gouverneur en raison de ses qualités et de son dépassement de soi au sein de son école secondaire. Les deux récipiendaires partagent les mêmes grandes qualités de service et de don de soi. N'hésitez pas à les féliciter si vous les rencontrez. (*La Voix du Sud, 22 juin 2011, p. 14*).
- Monsieur Yvon Roy de Saint-Anselme a eu le grand honneur de recevoir la médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec en reconnaissance de son implication dans la communauté anselmoise, notamment la Société du patrimoine de St-Anselme. (*Le Tour des ponts, 30 mai 2011, p.3*).
- Le 2 mai, Madame Alida Tanguay Corriveau a célébré ses cent printemps. Née à Saint-Léon-de-Standon elle vit maintenant à Lévis. (*Le Journal de Lévis, 18 mai 2011, p. 45*).
- Le 6 mai s'est tenu à Saint-Michel, une formation sur le thème « Patrimoine et territoire : une nouvelle approche », dispensée par le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) et animée par l'architecte Marie-Josée Deschênes.
- Les 6 et 7 mai dernier s'est tenue la 6e édition du Salon d'Antiquités de Saint-Michel-de-Bellechasse qui s'était donné comme objectif la mise en valeur du fleuve, de ses pilotes et de ses bateaux. (*Le Peuple Lévis, 28 avril 2011, p. 42*).
- Le 18 mai, la MRC de Bellechasse a remis ses prix du patrimoine. Dans la catégorie « Conservation et préservation du patrimoine », le prix a été remis à la Société du patrimoine de Saint-Anselme pour la remise en place du calvaire du chemin Sainte-Anne, l'illumination de la croix du rang de la Montagne et l'aménagement de son emplacement. Dans la catégorie « Interprétation et diffusion », le prix a été remis à la Société historique de Bellechasse qui, en plus de publier quatre fois par année sa revue *Au fil des ans*, a édité au cours des deux dernières années trois volumes qui mettent en valeur Bellechasse : *Les presbytères et la terre de la fabrique de Saint-Vallier, Patrimoine religieux de Bellechasse et Robert Lamontagne, artisan de Beaumont*. Ces publications s'ajoutent à un autre ouvrage remarquable, *Bellechasse*, publié en 2007. Enfin, dans la catégorie « Porteurs de traditions », le prix a été attribué au modéliste Daniel Pouliot de Saint-Michel, qui reproduit en miniature de nombreuses scènes de la vie rurale de Bellechasse et de la vallée du Saint-Laurent. Voir article dans le présent numéro. (*La Voix du Sud, 25 mai 2011, p. 16*).
- Le 25 mai 2011, le journal *La Voix du Sud*, dans sa page « Habitation », fait état de l'inventaire du patrimoine bâti réalisé par la Société historique de Bellechasse, sous le titre « La Société historique de Bellechasse poursuit l'inventaire du patrimoine bâti. Madame Élizabéth Lapointe et Monsieur Olivier Roy sont chargés de ce travail. Les municipalités sous étude pour l'été 2011, sont Saint-Michel, Saint-Raphaël, Saint-Gervais, Armagh, Saint-Philémon, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Nazaire, Saint-Nérée et La Durantaye. L'opération se poursuivra en 2012 pour les autres municipalités. (Éric Gourde, *La Voix du Sud, 25 mai 2011, p. 24*). Le 22 juin, le *Journal de Lévis* a également fait mention de ces travaux. (*Journal de Lévis, 22 juin 2011, p. 19*).
- Le 26 mai, le *Progrès de Bellechasse* a fait sa « une » de la remise des Prix du patrimoine de la MRC de Bellechasse. Sous la signature d'André Boutin, il consacre une page entière aux récipiendaires.
- Le 26 mai, le *Progrès de Bellechasse* a fait état des travaux de la Société historique de Bellechasse sous le titre « L'inventaire des bâtiments patrimoniaux se poursuit en 2011 ». (*André Boutin, Le Progrès de Bellechasse, 26 mai 2011, p.5*).
- Le 27 mai 2011, Monsieur Léo Bélanger, a célébré ses cent ans au centre d'hébergement de Sainte-Claire. Né à Saint-Louis-de-Gonzague il a épousé Gratia Bélanger de Saint-Nazaire. (*La Voix du Sud, 1 juin 2011, p. 18*).
- Le 9 juin 2011, André Boutin du journal *Peuple Lévis* présente un article consacré entièrement à Daniel Pouliot et



intitulé « Daniel Pouliot remporte un Prix du patrimoine ». (*Peuple Lévis*, 9 juin 2011, p. 41.)

- Du 11 juin au 11 septembre, le Domaine de la Pointe-de-Saint-Vallier est ouvert aux visiteurs et offre une variété d'activités. Voir le site www.domainedelanaudiere.com (*Le Progrès Bellechasse*, 23 juin 2011, p. 5).
- Le 14 juin, Yvan Deblois, membre du Conseil d'administration de la Société historique de Bellechasse, a reçu de Mentorat d'affaires Chaudière-Appalaches, une décoration à titre de mentor reconnu en Chaudière-Appalaches. Toutes nos félicitations! (*La Voix du Sud*, 22 juin 2011, p. 9)
- La Voix du Sud et le Progrès Bellechasse font la « une » de l'installation du Musée Espace Mémoire Vivante situé au sous-sol de l'église de Saint-Léon-de-Standon (Éric Gourde, *La Voix du Sud*, 22 juin 2011, p. 1; Samuel Duranceau-Cloutier, *Le Progrès Bellechasse*, 30 juin 2011, p. 4).
- Les professionnels et amateurs de photographie ont jusqu'au 21 octobre pour participer au concours du calendrier de la collection Bellechasse mettant en valeur le territoire de Bellechasse et son patrimoine bâti et naturel (*Le Journal de Lévis*, 22 juin 2011, p. 26).
- *Le Progrès de Bellechasse* publie un article sur la Maison Musée du 1320 rue Principale de Saint-Philémon. Ce projet a pu être réalisé grâce aux nombreux objets d'époque amassés depuis 25 ans par Mario Labonté. Ces objets qui sont exposés dans la maison ancestrale des Labbé retracent l'histoire de cette localité bellechassoise. (*Le Progrès Bellechasse*, 23 juin 2011, p. 4).
- La MRC de Bellechasse s'est dotée d'un portail culturel dans le but de faire connaître les différentes activités qui se

déroulent sur son territoire. On peut consulter le webmestre pour inscrire une activité : webmestre@culturebellechasse.info (*La Voix du Sud*, 13 juillet 2011, p. 29).

- Le 17 juillet 2011, un comité de descendants de Guillaume Couture (1618-1701), premier colon de la seigneurie de Lauzon, a été constitué, en présence de monseigneur Maurice Couture, ancien archevêque du diocèse de Québec. Des descendants des Couture ont peuplé Bellechasse, notamment Beaumont. (*Le Peuple Lévis*, 19 mai 2011, p.40).
- Du 21 au 24 juillet, Saint-Philémon a célébré son 125^e anniversaire de fondation sous le thème « Fiers de nos racines ». Pour l'occasion, Patrimoine Canada leur a remis une subvention de 20 000 \$. (*La Voix du Sud*, 1er juin 2011, p. 14; *Le Progrès Bellechasse*, 30 juin 2011, p. 6; *Le Progrès Bellechasse*, 14 juillet 2011, p. 6).
- Du 29 au 31 juillet, St-Nérée a fêté ses 125 ans d'histoire.
- Il est question d'Espace-mémoire vivante de Saint-Léon dans *Le Soleil* du 7 août 2011, page 32.
- Un membre de la Société historique de Bellechasse vient de publier un livre intitulé *Le couple Blouin-Marceau en Abitibi, De Beaumont à l'Abitibi*. L'auteur évoque la colonisation de l'Abitibi dans les années 1950 alors qu'un véritable projet de société était en cours. Le gouvernement de l'époque recrutait systématiquement des colons pour les expédier, bagages et animaux, à près de 1000 km vers l'ouest de Québec. Propagande et déracinement des individus étaient à l'ordre du jour. (*L'Ancêtre*, 2010, pp 247-251). Merci à monsieur Charles-Henri Bélanger de nous avoir fait connaître cet article.

Société historique de Bellechasse 25 ans déjà!

La Société historique de Bellechasse a vingt-cinq ans cette année. C'est à Saint-Gervais, par un dimanche après-midi de novembre 1986, que le premier conseil d'administration a été formé. L'idée germe depuis plusieurs mois chez un petit groupe de personnes se réunissant autour du Dr. Arthur Labrie de Beaumont.

Devant le développement pas toujours respectueux du patrimoine et de l'environnement, les fondateurs ont décidé d'aller de l'avant. L'objectif : éveiller les gens, promouvoir la recherche, l'étude, la

préservation et la mise en valeur du patrimoine de Bellechasse. Vingt-cinq ans plus tard, s'il reste beaucoup à faire, un bon bout de chemin a été parcouru.

Dès le départ, on ambitionnait de doter la Société historique d'un bulletin dans lequel on pourrait atteindre les gens, les intéresser, les éveiller, afin que la conscience collective du patrimoine se forme, se développe et agisse au besoin pour influencer sur les décisions. Ce voeu s'est réalisé et nous fêterons bientôt la 95^e parution d'*Au fil des ans*, réalisé grâce à la détermination de ses rédacteurs.

Une organisation qui a vingt ans, c'est une organisation qui doit beaucoup à celles et ceux qui l'ont animée, développée et conduite à maturité.

Plusieurs personnes mériteraient d'être citées ici. Nous devons aussi beaucoup à nos 425 membres qui sont la base de la SHB, de même qu'à la MRC de Bellechasse qui nous soutient depuis plusieurs années, ainsi qu'au réseau des Cais- ses Desjardins.

À vous membres et lecteurs, bon anniversaire

Jean-Pierre Lamonde - Président



Un porteur de tradition

Daniel Pouliot de Saint-Michel

Rédaction : Jean-Claude Tardif - Photo : Paul St-Arnaud

D'un pas déterminé, il s'approche de moi, l'œil vif, la main tendue. La présentation est simple. « Je me présente : Daniel Pouliot ». J'avais bien croisé, quelques mois auparavant, cet interlocuteur dans la jeune soixantaine, mais trop brièvement pour que s'établisse une véritable relation. J'aurai, cette fois, une heure devant moi pour le découvrir. Pour la circonstance, je suis accompagné de Paul St-Arnaud, son concitoyen et photographe officiel de la revue.

La visite guidée est déjà lancée. L'Atelier du voiturier, situé à St-Michel, va justement ouvrir ses portes aux touristes dans une heure. En compagnie du photographe, Paul St-Arnaud, nous débutons l'entrevue à partir des productions miniatures, église, croix de chemin, maisons, cuisines d'été, granges et leur fenil, y compris une grange octogonale, porcheries, poulaillers,

fournils, laiteries, cabanes à sucre, bécosses, voitures, bogueys, robbertire, sleighs, borlots, charettes à foin, bœufs, chevaux et personnalités qui ornent son musée. Une véritable tournée du Québec rural du siècle passé. Son épouse, Simone, viendra se joindre à nous vers la fin. « Ma Simone », comme il la nomme.

Mais qu'est-ce qui nous amène chez lui? Le 18 juin 2011, à Deschambault-Grondines, se tenait une activité de remise des Prix du patrimoine à des personnes et organismes qui ont eu une contribution majeure au cours des deux dernières années. Dans la catégorie « Porteurs de tradition », le nom de Daniel Pouliot a été reconnu par la MRC de Bellechasse et ensuite par le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, en présence de près de 500 personnes. Voilà ce qu'on appelle une consécration. C'est non seu-

lement la reconnaissance d'une dizaine d'années de création et de production, mais également la révélation publique d'un immense talent doublé d'un acharnement remarquable à transmettre l'histoire, le patrimoine et les traditions populaires. Il allait donc de soi qu'il faille témoigner de la vie et de l'oeuvre de cet artisan de Bellechasse.

Dans son musée de St-Michel, ce sont ni plus ni moins que des centaines d'objets miniatures qui y sont exposés. Des répliques, généralement à l'échelle, ou du moins proportionnées les unes par rapport aux autres. Le tout à partir de lectures et de recherches historiques. Le Musée national des Beaux-Arts, les Archives nationales du Québec, les volumes de référence, comme ceux de Lessard et Corriveau, lui fournissent matière à création. Mais d'abord son expérience

personnelle de fils de cultivateur de St-Michel, ses voyages et ses souvenirs d'une autre époque ou de l'ouest l'inspirent. Peu importe les saisons. Sa mémoire est phénoménale. Sa capacité de reproduction de ce qu'il a vu est remarquable.

Les maisons sont identifiées par le nom de leur propriétaire. On peut reconnaître divers types de construction. D'ailleurs, les répliques sont justes. Les croix de St-André s'y retrouvent. Les murs en pièces sur pièces également. Sans compter les « renards », ces parties de souches d'arbre qui tiennent solidement ensemble les coins et les angles des murs. Il peut allumer le foyer d'une maison et la fumée sort par la cheminée de pierres. Une réplique de maison de pierre peut peser jusqu'à 175 livres. Les personnages ont une identité et une histoire. Ils sont vêtus et placés pour raconter un fait, une légende ou une anecdote. Devant une maison, le trottoir de bois n'est pas complété parce que le propriétaire n'a pas voté pour le parti qui a gagné les élections. À la sortie du cimetière, une veuve a un costume qui commence à changer de couleur, tandis qu'une commère l'observe de loin pour savoir si un nouvel amour ne commence pas à naître. Des personnages politiques selon le modèle Gérard D. Laflaque complètent la galerie. Les animaux rappellent leur fonction : aider aux travaux des champs comme les bœufs ou fournir la nourriture comme les vaches. De multiples productions sont dissimulées sous les tables en raison du manque d'espace.

Des anecdotes viennent épicer le témoignage de ce conteur. Quand il a entendu pour la première fois quelqu'un dire d'un tel : « Est-il du premier lit ou du deuxième lit ? » il se demandait si c'était une question de matelas. Pour expliquer comment des enfants étaient adoptés, il se sert de l'image des animaux, un peu à la façon de Jean de La Fontaine :

« Quand la chatte se fait tuer dans le chemin, explique-t-il, les petits chats s'en vont trouver la chatte du voisin. » Comme il dira : « Je n'ai jamais eu faim. On mangeait peut-être toujours la même chose mais le gruau, ça ne va pas dans le cerveau ». Un jour, un quêteux frappe à la porte d'une dame et demande « Voulez-vous me faire l'aumône pour l'amour du bon Dieu? » En la racontant à une touriste, notre conteur mélange ses mots et lui dit plutôt : « Voulez-vous me faire l'amour pour l'amour du Bon Dieu? ». « J'ai resté bête, s'exclame-t-il. Je me suis excusé, mais j'ai braillé comme un veau quand je suis rentré dans la maison. »

À propos du quêteux, ce personnage bien ancré dans notre patrimoine, il rappelle qu'il était respecté parce qu'il pouvait jeter un mauvais sort aux gens qui l'accueillaient mal ou qui n'achetaient pas ses articles, en particulier ses concoctions médicinales contre la fièvre ou autres maux. Même anecdote au sujet des Indiens dont les visiteurs se demandent s'il y en a en a dans son village. « Oui, j'en ai vu deux encore ce matin sous la galerie. »

Notre interlocuteur ne manque pas de faire un détour vers la Corriveau, cette dame de St-Vallier qui aurait tué ses sept maris avant d'être pendue et placée dans une cage de métal pour être laissée en proie aux oiseaux et en exemple à ceux qui voudraient l'imiter. Pourquoi la Corriveau dans son musée? Parce que sa femme est une Corriveau de St-Vallier. « La Corriveau en a tué sept. Alors, je fais attention, s'amuse-t-il à taquiner sa Simone ».

Les habitudes et les traditions sont illustrées... et racontées. Par exemple, la vie dans les chantiers. Si les « beans » n'étaient pas bonnes, raconte-t-il, et que les bucherons repoussaient leur assiette, le « boss » disait au « cook » : « Attends à demain, tu vas voir qu'ils vont en manger. »

Il a aussi illustré les religieuses, les « vieilles filles » en disant : « Ceux qui parleront de l'histoire, plus tard, je veux qu'ils parlent de ces gens-là ». Comme les tâches agricoles, les foins, l'avoine, la traite des vaches, les sucres, la cueillette des pommes et des petits fruits, les salaisons, les funérailles, les corvées, tout cela est repris, soit dans des objets, des gestes, des attitudes, des assemblages.

« Quel est l'objet dont vous êtes le plus fier, me risquai-je à lui demander? ». Avec un peu d'hésitation, comme pour ne pas faire de peine à tous les autres, il se risque à choisir une diligence western à six chevaux et une voiture Rock a Way continentale à quatre chevaux. Est-ce qu'il signe ses pièces? Pas toutes, admet-il. Mais il a projet de le faire avant de partir. Cachotier, il a parfois placé son nom dans le grenier de certaines maisons de sorte qu'on ne le découvrira qu'en la démontant.

« Notre but, poursuit Simone, c'est de faire parler les objets et les personnages de toutes les époques et dans toutes les situations. On veut faire connaître nos bâtisseurs avec le patrimoine bâti; on veut faire connaître les trois sortes de couverture de tôle : à la canadienne, à baguettes, agrafée ou pincée; on veut faire connaître les moyens de transport et leur évolution; avec l'ensemble de l'exposition, on veut rendre hommage à nos grands-parents et à nos ancêtres. »

Qu'arrivera-t-il de tout cela lorsqu'il fermera boutique? « On y pense, répond-il sur un ton nostalgique. On travaille là-dessus depuis un an. On ne veut pas embêter nos enfants. Mais on souhaiterait que des personnes ressources se chargent de l'avenir de l'exposition. Ça va être un passage difficile. » Souhaitons que cette richesse et ces trésors uniques demeurent accessibles au plus grand nombre et dans Bellechasse autant que possible.



Daniel Pouliot est né à St-Michel-de-Bellechasse en 1944 dans une famille de 13 enfants. Il a appris le travail agricole avec son père. À la suite de l'incendie de la grange, en novembre 1963, il a participé à la corvée de reconstruction. En 1967, son père a été « engagé au gouvernement », la ferme a été vendue et lui-même a dû quitter pour aller travailler à Québec puis à Montréal à titre de plombier. Il s'est marié à Simone Corriveau en 1969. En 1980, il est revenu à St-Michel. C'est en 1997, durant un hiver à travailler dans un couvent de trois étages sans suffisamment de chauffage, que ses genoux ont « craqué ». À la suite d'une opération, il n'a plus été capable de reprendre son métier, ce qui l'a conduit à développer le don de « gosseux de bois » et à fabriquer ces centaines d'objets qui garnissent le Musée du voiturier qu'il a ouvert en 2000 avec la collaboration de son épouse, Simone Corriveau. 4000 personnes en provenance du Québec et de l'étranger s'y arrêtent chaque été. On y trouve 500 personnages et 50 bâtiments.



Pour en savoir davantage, consulter les sites suivants :

<http://www.chaudiereappalaches.com/fr/voyage-quebec/bellechasse/saint-michel-de-bellechasse/l-atelier-du-voiturier/musee-et-centre-d-interpretation>

<http://www.youtube.com/watch?v=RcZdufqWQB8>

Présence religieuse à Saint-Magloire

Rédaction : Clément Blanchet



Saint-Magloire est situé sur le versant sud du Massif du Sud. Ce village fut fondé en 1872 par les courageux colons venus des paroisses de St-Charles, St-Lazare et St-Raphaël sur les conseils de M. l'abbé Mailloux. Avant 1852, rien n'indique que cette région montagnaise et boisée ait été connue et visitée, sinon par les chasseurs, en particulier les sauvages de la Réserve de Lorette.

Dès 1879, le premier curé Camille Brochu élaborait des plans pour l'établissement d'une école mais ce ne fut qu'à la Toussaint de 1880 que son successeur M. le curé Édouard Parent put annoncer l'ouverture d'une première école. De fil en aiguille, d'autres écoles virent le jour, réparties sur tout le territoire de la jeune paroisse.

Le troisième curé M. l'abbé Jean-Baptiste Boulet travailla avec acharnement pour ouvrir un bon nombre d'écoles et amener des religieuses pour sa paroisse. Il fit pour cela appel à M. l'abbé Brousseau curé de St-Damien. En 1894, sœur Ste-Claire et sœur St-Éphrem, religieuses de Notre-Dame du Perpétuel Secours, s'installèrent au deuxième étage de la maison de M. Narcisse Lapointe. En 1898, les paroissiens demandèrent au curé Théodore Mercier de faire construire un couvent de 35 pieds par 30 pieds comprenant 3 étages de 10 pieds de haut chacun. Ce bâtiment coûta 600 dollars. En 1905, lors de l'incendie de l'hospice de St-Damien, des vieillards y trouvèrent asile

jusqu'à la reconstruction de leur foyer d'hébergement. En 1908, les religieuses de St-Damien quittèrent la paroisse.

La relance

M. le curé Eugène Beudet (le 8^e curé) multiplia ses efforts pour que les demoiselles qui enseignaient au village soient remplacées par des religieuses. La commission scolaire obtempéra finalement à sa demande. En 1931, on aménagea un logement et une annexe de 30 pieds par 40 fut construite pour y ouvrir quatre autres classes. M. le curé fit appel aux Sœurs de l'Enfant Jésus qu'il avait connues à Rivière-du-Loup pour assurer l'enseignement. C'est ainsi que le 3 octobre, lorsque le couvent fut en état de service, le premier contingent composé de mère Marie-Joseph supérieure, des sœurs St-Jean-Baptiste, Jeanne d'Arc et Aloysia arrivèrent à St-Magloire pour prendre en charge l'éducation de 140 enfants (70 filles, 70 garçons). Ce bâtiment existe toujours aujourd'hui, il sert d'entrepôt à des fins privées.

Ce couvent servit jusqu'au 11 novembre 1961, alors que la nouvelle école centrale fut inaugurée; elle accueillit 352 élèves répartis en 13

classes. Malheureusement, cet édifice fut totalement détruit par un violent incendie le 18 décembre 1973, un an après le centenaire du village, pendant que les trois religieuses en fonction étaient parties assister à la messe. Une seule d'entre elles continua à enseigner à Ste-Justine tout en résidant à St-Magloire pour terminer l'année scolaire.

Entre 1931 et 1972, 64 religieuses de l'Enfant-Jésus se sont dévouées dans l'enseignement. De plus, de 1969 à 1982 six religieuses de cette congrégation ont veillé aux bons soins des résidents du Foyer St-Magloire.

Communauté des Sœurs de l'Enfant-Jésus-de-Chauffailles

La Congrégation des sœurs de l'Enfant-Jésus-de-Chauffailles compte dans trois siècles d'existence. Elle est comme une de ces graines qui, portées à maturité, se séparent de la plante mère, tombent en bonne terre, et deviennent à leur tour un arbre. La Congrégation est une branche de la Société des Dames de l'Instruction, fondée au Puy en Velay France en 1667, par deux prêtres de St-Sulpice.

La pierre angulaire de cet édifice fut une humble et pieuse fille originaire du





Puy nommée Anne-Marie Martel. Ces dames se consacraient à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse, à la suite d'un simple engagement. Reine Antier née en 1801 à Laussone avait fait ses études à la Maison du Puy elle entra en communauté à 18 ans prenant le nom de sœur Augustine. En 1846, avec 5 compagnes elle prend la direction de l'école des filles à Chauffailles. En 1857, des démarches furent entreprises pour détacher la communauté de Chauffailles de celle du Puy.

Le 14 septembre 1859, Mgr. Bouange publia solennellement le décret d'érection de la communauté des Sœurs de l'Enfant-Jésus-de-Chauffailles qui comptait alors 14 novices et 78 religieuses professes sous la direction de Reine Antier (1801-1883).

En 1901-1902, la République française déclencha une vive offensive contre les congrégations religieuses qui multiplièrent les démarches pour trouver refuge à l'étranger.

En 1912, à la demande de Mgr. Gustave Blanche, évêque de la Côte Nord, la supérieure générale envoya 16 religieuses réparties à Sept-Îles, Rivière-du-Tonnerre, Havre St-Pierre et Natashquan.

En 1917, voulant fonder un noviciat, elles quittèrent la Côte Nord pour s'établir à Rivière-du-Loup où se trouve aujourd'hui la maison mère provinciale.

Saint-Magloire, berceau de nombreuses vocations religieuses

St-Magloire, tout comme plusieurs paroisses rurales du Québec, a connu des

débuts pénibles suivis d'une croissance remarquable. Entre les années 1935-1960 y ont vécu 350 familles et près de 2000 habitants, ce nombre régressa de façon importante par la suite. Durant ses cent premières années (1872-1972), des femmes et des hommes ont choisi de consacrer leur vie au service des autres en embrassant la vie religieuse.

Huit prêtres ont vu le jour dans la paroisse, 6 appartenant au clergé séculier et 2 à des communautés, 2 frères et 55 religieuses réparties dans 16 congrégations dont 17 chez les Sœurs de l'Enfant-Jésus-de-Chauffailles.

Un parcours remarquable

Sœur Rita Ménard née le 2 avril 1937 à Saint-Magloire est la fille de Georges Ménard et de Célestine Chabot. Elle est la neuvième d'une famille de 15 enfants.

Elle fit ses études primaires et secondaires au couvent de St-Magloire puis entra en religion chez les sœurs de l'Enfant-Jésus-de-Chauffailles à Rivière-du-Loup en 1954.

Elle prononça ses vœux en 1957. Elle fit des études en musique et obtient un diplôme d'enseignement à l'Université Laval. Elle mit à profit ses connaissances puisqu'elle enseigna cette discipline jusqu'en 1983. De 1970 à 1983, elle siégea au conseil provincial. En 1976-1977 elle fit un BAC en théologie à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

En 1983, elle devint supérieure provinciale, et occupa cette fonction jusqu'en 1992. Un autre grand défi l'attendait puisqu'en 1992, elle quitta son Québec pour occuper le poste de supérieure générale à la maison mère en France.

La congrégation possède des maisons dans six pays répartis sur quatre continents au sein desquelles oeuvrent près de 400 religieuses. En 2010, sœur Rita quitta la France après un séjour de 18 ans à la tête de la congrégation. De retour à Rivière-du-Loup, elle fit une halte bien méritée de quelques mois. Mais n'allez pas croire que cette femme d'engagement allait se reposer sur ses lauriers.

Ayant déjà travaillé auparavant pendant

11 ans en liturgie pour le diocèse de La Pocatière, elle s'implique maintenant dans le Carrefour Initiative populaire, organisme sans but lucratif qui s'occupe des familles défavorisées, des personnes âgées, des handicapés dans le but de redonner à ces gens la fierté, l'estime de soi, l'autonomie dans la gestion de leur vie personnelle et familiale.

Plein de projets lui trottent dans la tête malgré ses 74 ans. Elle travaille présentement en collaboration avec la direction de l'école, sise à même la maison-mère, pour implanter un bureau d'écoute et d'échange auprès de la clientèle étudiante.

Évidemment, sœur Rita malgré ses nombreuses occupations n'oublie pas les gens de St-Magloire puisqu'elle nous fait l'honneur de venir passer quelques jours chez ses sœurs et frères. Nous souhaitons bonne santé et longue vie à sœur Rita Ménard.





Domaine de Lanaudière à Saint-Vallier, été 2010 - Photo : Paul St-Arnaud

Saint-Vallier-de-Bellechasse

L'histoire seigneuriale du Domaine de Lanaudière

Par Paul St-Arnaud, juin 2011

Situé dans la municipalité de Saint-Vallier, le site de Pointe Saint-Vallier appartient à deux fondations privées de protection : Héritage canadien du Québec et Conservation de la Nature Canada. La mise en valeur et l'animation du site sont confiées à la « Corporation du Domaine de Pointe Saint-Vallier » alias « Corporation du Domaine de Lanaudière » constituée en 1996. Cette dernière a comme mandat de rendre la propriété accessible au public et d'en fixer les modalités.

Avant d'établir la chronologie historique du lieu au temps des seigneuries, il me semble opportun de faire une mise en contexte. Un peu de sémantique m'apparaît également nécessaire pour éviter toute ambiguïté.

Des mots pour le dire et se comprendre

Si le site de Pointe Saint-Vallier est aujourd'hui qualifié de domaine, c'est d'abord parce que c'est une propriété foncière. Non seulement le mot

désigne-t-il un fonds de terre, mais il indique à qui il appartient. C'est le sens premier du mot domaine : l'appartenance d'un fonds de terre. En système seigneurial, les propriétaires fonciers sont les seigneurs et la Côte de Bellechasse (Beaumont, Saint-Charles, Saint-Michel, La Durantaye, Saint-Vallier et Saint-Raphaël), appartient à trois d'entre eux : François Bissot de la Rivière, seigneurie de Vincennes, Charles Couillard, seigneurie de Beaumont, et Olivier Morel, seigneurie de La Durantaye.

On peut ensuite distinguer le domaine privé du domaine public. Si un terrain appartient à un particulier ou à une corporation, on dit qu'il est du domaine privé. S'il appartient à la Couronne, à l'État, au gouvernement et à ses représentants, on dit qu'il est du domaine public. En régime seigneurial, le mot domaine désignait principalement le lieu de résidence du seigneur à l'intérieur de sa seigneurie. C'était la terre qui lui appartenait en propre en tant que seigneur et sur laquelle il choisissait de bâtir son manoir.

On peut finalement distinguer la propriété unique ou exclusive de la copropriété c'est-à-dire d'une propriété partagée ou encore de la propriété indivise et divisée qui est un type particulier de copropriété.

Mise en contexte

Plusieurs considérations s'imposent pour mieux comprendre l'histoire seigneuriale du Domaine de Pointe Saint-Vallier :

1) Le territoire de Saint-Vallier n'a pas toujours été municipal. Officiellement, les municipalités n'existent que depuis 1854. Avant cette date, le territoire est seigneurial. Il n'est pas géré par un maire, mais par un seigneur.

On verra qu'avant la création des municipalités entre 1845 et 1854, le site de Pointe Saint-Vallier était dans la partie est de la seigneurie La Durantaye depuis 1672 et que cette partie est formée une seigneurie autonome en 1720 lorsqu'achetée par Monseigneur de Saint-Vallier.

2) Le territoire de Saint-Vallier ne s'est pas toujours appelé Saint-Vallier. Avant 1720, le territoire de Saint-Vallier constitue la partie est d'une seigneurie située entre la chute à Mailloux du moulin de Beaumont et l'anse de Bellechasse et qui prend le nom de La Durantaye au moment de sa création en 1672 alors que le seigneur Olivier Morel reçoit son fief de l'Intendant Talon. Saint-Vallier tient son nom du deuxième évêque de Québec, monseigneur Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier (1653-1727). Ce dernier achète la partie est de la seigneurie La Durantaye en 1720. Celle-ci doit servir de moyen de subsistance aux Augustines Hospitalières à qui il confie la charge d'aménager un hôpital général à Québec le long de la rivière Saint-Charles, dans l'ancien monastère des Récollets acheté en 1692. Certains documents continueront d'utiliser le vocable La Durantaye pour désigner la seigneurie de Saint-Vallier. Cette désignation est inexacte car, après 1720, Saint-Vallier n'est qu'une partie de l'ancienne seigneurie La Durantaye. L'autre partie s'appelle Saint-Michel.

3) Avant d'appartenir à un colon censitaire dans la seigneurie de Saint-Vallier puis au coseigneur Xavier-Roch Tarieux de Lanaudière, le site de Pointe Saint-Vallier était réservé au seigneur Olivier Morel dans la seigneurie La Durantaye. En régime municipal, on dit d'un tel terrain qu'il est municipal pour signifier qu'il est du domaine public. En régime seigneurial on dit d'un tel terrain qu'il est seigneurial pour la même raison.

4) La municipalité de Saint-Vallier ne compte qu'une seule anse au fleuve, mais la pointe du site est commune à deux anses. Elle sépare l'anse Saint-Vallier de l'anse Bellechasse. Il est intéressant de noter qu'avant de s'appeler Pointe Saint-Vallier pour désigner la pointe est de l'anse de Saint-Vallier, elle s'appelait Pointe Bellechasse pour désigner la pointe ouest de l'anse de Bellechasse dans la seigneurie du même nom devenue municipalité de Berthier-sur-Mer. Le changement du toponyme Bellechasse en celui de Saint-Vallier s'explique par le fait que le site de la pointe se trouve sur le territoire de la municipalité de Saint-Vallier.

5) Le site de Pointe Saint-Vallier se situe au nord-ouest de l'embouchure de la rivière des Mères. La terre située au sud-est de cette embouchure se trouve dans la seigneurie de Bellechasse depuis 1637 et dans la seigneurie de Berthier depuis 1672. Elle passe dans la seigneurie La Durantaye en 1719 à la suite d'un arbitrage qui déplace la frontière de celle-ci dans la seigneurie qui prend le nom de Saint-Vallier en 1720. Sur les cartes géographiques actuelles on nomme rivière des Mères, en référence aux Mères Hospitalières seigneur des lieux, ce qu'on appelait rivière belle chasse, canal belle chasse ou ruisseau belle chasse, en référence à la bonne chasse que le seigneur Nicolas Marsolais y faisait en 1636, un an avant d'acquérir la seigneurie qu'il nomma Bellechasse. Sur les cartes actuelles, on appelle ruisseau Bellechasse un autre petit cours d'eau situé tout près qui se jette également dans l'anse. On l'appelait jadis ruisseau du Mieu. On aurait évité la confusion en gardant l'ancienne appellation.

6) En régime seigneurial, le territoire qui appartient au seigneur est du domaine public. À partir de 1663, c'est du roi de France représenté au pays par le gouverneur et l'intendant et non plus de compagnies marchandes que le seigneur reçoit sa seigneurie. La seigneurie n'est pas donnée, mais concédée, pour indiquer que le roi en est toujours le propriétaire éminent. Tout comme le censitaire, le seigneur est féodalisé. Le mot fief est utilisé pour indiquer qu'un terrain est soumis à un contrat de féodalité. Dans le cas d'une seigneurie, le seigneur n'a pas d'impôt à payer, car c'est un bien noble, mais il a des comptes à rendre et des obligations liées à la possession de son territoire, car c'est un fief. En pratique ce lien féodal signifie qu'un seigneur peut perdre sa seigneurie s'il ne se conforme pas aux exigences de Sa Majesté. Outre le fait de devoir régulièrement rendre « foi et hommage » au gouverneur représentant du roi, on trouve parmi les obligations du seigneur celle de peupler sa seigneurie en confiant des terres aux colons qui le désirent. Ces terres concédées aux censitaires par le seigneur sont appelées censives. L'état confie au seigneur la tâche de coloniser et il se doit de recruter.

Il est responsable de la croissance et du peuplement du territoire. Il doit faire cadastrer le territoire en censives étroites (3 à 6 arpents) mais profondes (30 à 40 arpents) perpendiculaires au cours d'eau (fleuve ou rivière) et faire construire par le Grand Voyer, ingénieur en chef, des chemins de rang, également appelés côtes, pour ensuite les relier entre eux par des montées perpendiculaires au cours d'eau. Sous le régime français, l'entretien de ces chemins était la responsabilité des censitaires. Le seigneur doit aussi faire un recensement de ses terres et censitaires. C'est ce qu'on appelle un « aveu et dénombrement ». Il doit enfin se réserver une terre pour lui-même et en faire la mise en valeur en même temps que son lieu de résidence. Il doit « tenir feu et lieu » ou « faire tenir feu et lieu » (se faire représenter sur place) pour que les colons censitaires puissent venir lui payer le cens et les rentes une fois l'an. Il doit aussi s'assurer que ses censitaires tiennent « feu et lieu » sur leur terre pour éviter que celle-ci serve uniquement de territoire de chasse et pêche. La seigneurie est une structure d'entraide économique qui fonctionne s'il sert le développement agricole du territoire. C'est dans ce but que le rang seigneurial a été érigé en système. Le rang n'est pas simplement une rangée de censives, mais aussi une rangée d'habitations, une façon singulière d'occuper le territoire, non pas en agglomération villageoise comme les Anglo-saxons le feront sur la côte Atlantique, mais en rangée. Le rang est un trait culturel des anciens Canadiens que nous étions. C'est un mode original de peuplement du territoire qui nous vient de France, mais qui tient compte du fait que les Français d'origine sont ici peu nombreux, que les Amérindiens semi-sédentaires et nomades sont chez eux beaucoup plus nombreux et que le territoire à occuper est immense. En Canada, sous le régime français, on trouve des seigneuries organisées de la même façon là où c'est nécessaire, au lac Champlain comme au sud des Grands Lacs et le long du Mississippi louisianais jusqu'au golfe du Mexique.

7) Bien que postérieure aux seigneuries, la paroisse est non seulement antérieure aux municipalités, mais également

antérieure aux villages. L'église précède l'agglomération villageoise qui ne verra pas le jour avant le 19^e siècle. Sur la côte de Bellechasse et partout dans la vallée du Saint-Laurent en-dehors des bourgs de Québec, Montréal, Trois-Rivières et quelques tentatives près de Québec avec les deux villages de Jean Talon que furent Charlesbourg et Beauport, le terme village est utilisé pour désigner des gens qui habitent le long d'un chemin de rang et non des gens qui forment une agglomération de maisons autour de l'église. Ce chemin de rang sera d'abord appelé côte avant d'être appelé rang, car c'est le littoral fluvial qui servira d'abord de chemin pour relier les censives entre elles à l'intérieur du rang. Après la Conquête, les autorités coloniales anglo-saxonnes parleront de concessions pour désigner la même réalité. En campagne, les agglomérations villageoises, bourgs et faubourgs, n'apparaîtront pas avant le 19^e siècle sur la côte de Bellechasse. Les gens vont à l'église et au presbytère régulièrement pour les services religieux, mais personne (artisans, commerçants, professionnels ou rentiers) n'habite autour de l'église pour former un village. Les villages sont interdits par les autorités coloniales françaises. On ne peut se bâtir ailleurs que sur une terre érigée en censive. Aucun voisin à moins de 500 pieds sur la ligne de rang. C'est ce qui rendra l'autarcie nécessaire, car la ville est loin et tout se fait par bateau en l'absence d'un réseau routier adéquat praticable en tout temps. Chaque famille se doit d'être autosuffisante sur sa terre en solidarité avec ses voisins de rang. Abritant les familles, l'ensemble des maisons disséminées en rangée le long de la côte, constituent le « village ».

Le toponyme kannata utilisé selon Cartier par les Iroquoiens de Stadaconé pour signifier leur village (amas de cabanes) acquiert un nouveau sens. Il est désormais utilisé par les nouveaux occupants du territoire pour désigner la région dans laquelle sont construites ces « cabanes » puis, par extension, le pays tout entier. Il ne désigne plus un amas de cabanes (kannata) mais une série de cabanes (canada) disposées en ligne le long des chemins d'eau, fleuves et affluents, à l'intérieur du rang seigneurial. Des 60,000 baptisés du Canada au moment de la Conquête,

45,000 vivent à l'intérieur de rangs. On compte 7,200 baptisés à Québec, 5,000 à Montréal et 1,700 à Trois-Rivières. Le territoire canadien de ce qui deviendra le Québec est rural à 80 %.

8) La terre que le seigneur se choisit pour tenir « feu et lieu » est appelée domaniale. Les termes domaine ou domaine de la seigneurie sont également utilisés pour désigner la même réalité. Le terme domanial est plus précis, car à l'occasion certains utilisent le mot domaine pour désigner l'ensemble de la seigneurie. D'autres utilisent le même vocable pour désigner une terre seigneuriale sans plus de précision. Il nous faut donc distinguer, car de fait un seigneur peut se réserver plusieurs terres à l'intérieur du territoire seigneurial. Parce que réservées au seigneur et non concédées aux colons, ces terres sont toutes seigneuriales, mais elles ne sont pas toutes domaniales. La terre que le seigneur se réserve pour l'éventuelle construction d'une église par exemple et qu'il donne à la fabrique n'est pas qualifiée de domaniale. Le moulin banal peut faire partie de la terre domaniale, mais pas nécessairement. Il peut être construit à l'extérieur de la terre domaniale si le « pouvoir d'eau » de celle-ci est insuffisant. Par exemple, le moulin banal du Petit Canton qui utilise l'eau de décharge du lac Saint-Michel (lac aux Canards) ne fait pas partie de la terre domaniale des Religieuses à la rivière Boyer. Cette terre du moulin banal est seigneuriale, mais non domaniale. Un seigneur peut également se réserver une terre « frontalière » dont la limite n'est pas encore fixée. On pense à une terre qui sert de limite à une seigneurie dont la localisation de la frontière est contestée comme ce fut le cas pour le site de Pointe Saint-Vallier. Il faut donc réserver le terme domanial à la terre seigneuriale qui sert de lieu de résidence au seigneur à l'intérieur de sa seigneurie, une terre que le seigneur décide d'habiter lorsqu'il vient dans sa seigneurie, une terre qui lui appartient en propre tout en relevant du domaine public et qu'il a le devoir d'exploiter ou faire exploiter à son profit, une terre qui devient le lieu de gérance de sa seigneurie. Comme l'écrit Marcel Trudel, historien spécialiste du régime français : « nul domaine sans manoir ».

Dit autrement, la terre sur laquelle est située la résidence du seigneur est automatiquement considérée comme domaniale. Certains ont laissé entendre que Pointe Saint-Vallier n'avait pas été une vraie terre domaniale. À moins de donner un autre sens au mot domanial, on voit mal comment on peut dire ça. C'est vrai qu'elle n'a pas toujours été domaniale, mais elle l'est devenue en 1809-1810 quand le coseigneur Xavier-Roch Tarieu de Lanaudière et, après lui, certaines de ses sœurs, également coseigneurs, en ont fait leur lieu de résidence.

9) Cette terre que le seigneur se choisit pour lui et qu'on dit domaniale, il doit soit l'exploiter lui-même comme le fit les Couillard de Beaumont, soit la faire exploiter à son profit par des métayers comme le firent Olivier Morel de La Durantaye et les Augustines Hospitalières après lui. En tant que responsable du peuplement et de la mise en valeur de sa seigneurie par l'élevage, l'agriculture et le commerce des surplus, il doit s'assurer que ses censitaires exploitent leur terre, mais il doit également voir à l'exploitation de sa propre terre. La mise en valeur de cette dernière fait partie de la mise en valeur de la seigneurie qu'il se doit de développer. Nicolas Marsolet a perdu sa seigneurie de Bellechasse en 1672 au profit du capitaine Berthier pour ne pas l'avoir colonisée et mise en valeur.

10) Un autre devoir important du seigneur consiste à engager un meunier et à faire construire un moulin à farine à ses frais pour que les cultivateurs puissent y faire moudre leur grain moyennant compensation. Seul le seigneur a le droit de posséder un tel moulin. Pour souligner le fait de ce monopole, on utilise le mot ban qui veut dire « droit de dominer ». Pour reprendre à nouveau l'expression de Marcel Trudel : « Nul moulin sans seigneur ». On parle alors de moulin banal et ce moulin peut ou non être construit sur la terre domaniale.

11) La maison qui sert de résidence au seigneur est appelée Manoir. Le Manoir est plus qu'une simple maison de campagne ou résidence d'été. Le manoir est une résidence seigneuriale c'est-à-dire une maison de fonction. En régime

municipal la maison du maire est privée, mais en régime seigneurial le manoir tient lieu de « Mairie ». C'est là que les colons censitaires peuvent rencontrer leur seigneur. C'est là et uniquement là qu'une fois l'an ils peuvent rendre hommage à leur seigneur, planter le mai et payer les « cens et rentes ». Le domaine seigneurial et son manoir relèvent du bien public. C'est le lieu du gouvernement local. Il faut sans cesse avoir à l'esprit que c'est en tant que seigneur que le titulaire du lieu peut en tirer profit.

12) Dans le cas d'une propriété unique, on dit de la terre domaniale que c'est un bien noble pour signifier que c'est une propriété non imposable. Selon le principe que le roi ne s'impose pas lui-même, la seigneurie tout comme la terre domaniale sont considérées comme bien royal exempt d'impôt. À l'inverse, on dit d'une propriété qui est soumise à l'impôt que c'est un bien roturier. En France un seigneur devait appartenir à la noblesse. Ici, ce n'est pas le cas. En terre d'Amérique, il y aura quelques nobles, mais la noblesse n'existe pas comme classe sociale. Olivier Morel est noble, mais c'est qu'il est né d'une famille noble en France. Certains Canadiens comme le montréalais Pierre Lemoine d'Iberville seront ennoblis au pays, mais très peu le seront. On peut dire que Xavier-Roch appartient à une famille noble canadienne du fait que son père Charles François avait reçu la croix de Saint-Louis en 1759 avant de participer aux batailles de la Conquête, mais bien que noble il n'appartient pas à la Noblesse. On peut toujours dire qu'il appartient à la « petite noblesse », mais « petite noblesse » signifie ici l'aristocratie seigneuriale et militaire et donc l'élite dirigeante. Noblesse et Roture font référence aux classes sociales qui prévalent en France avant la Révolution française. La Noblesse désignait la classe supérieure associée à tous les privilèges et la Roture désignait la classe inférieure des paysans et gens de métier. En Canada Nouvelle-France un roturier peut être seigneur. De même, bien que roturier, un bourgeois, un marchand peuvent être plus riches qu'un noble. Malgré le fait que très peu de natifs d'ici aient été ennoblis en Canada Nouvelle-France et que la

noblesse proprement dite n'existe pas, on a cependant conservé les termes juridiques de la Commune de Paris en ce qui concerne les biens. Un bien noble est un bien exempt d'impôt et de toute compensation monétaire en référence aux nobles qui n'en payaient pas et un bien roturier est un bien soumis à l'impôt en référence aux non-nobles qui en payaient. La terre domaniale est un bien noble. La censive, par ailleurs, est un bien roturier. Soumis à l'impôt du cens, le cultivateur détenteur d'une censive est appelé censitaire. Le cens est un impôt symbolique que le censitaire doit payer au seigneur.

13) Le cas de la terre domaniale de Pointe Saint-Vallier est particulier, car à partir de 1788, elle se situe à l'intérieur d'une seigneurie devenue copropriété indivise. Elle cesse en effet d'être propriété unique et exclusive lorsque Xavier-Roch et ses frères et sœurs héritent de la seigneurie de Saint-Vallier, car celle-ci leur est léguée en propriété indivise pour qu'ils puissent en jouir également. Ils sont huit : Ch.-Gaspard, M.-Anne, M.-Catherine, Marie-Louise, Xavier-Roch, Antoine-Ovide, Agathe, Ch.-Marguerite. Chacun possède les terres seigneuriales à un huitième de sa valeur. Le huitième constitue la part indivise de chacun. À la différence des seigneurs qui l'ont précédé, Xavier-Roch est coseigneur. Il partage donc sa terre domaniale avec 7 coseigneurs et de ce fait sa terre domaniale devient soumise au partage de sa valeur. Pour souligner le fait qu'en propriété indivise le bien noble est soumis au partage de sa valeur, le notaire a utilisé le mot roture. Comme si la terre domaniale était à la fois un bien noble et à la fois un bien roturier : noble parce qu'aucun impôt n'est dû aux autorités souveraines, mais roturier parce que le coseigneur doit partager la valeur de sa terre domaniale avec d'autres. Il ne peut rien faire sans autorisation, car chacun des coseigneurs a son mot à dire. C'est comme si les coseigneurs se payaient un « impôt » entre eux étant tous copropriétaires. Quand la seigneurie ne constitue pas une copropriété indivise, la terre domaniale est un bien noble. En propriété indivise la terre domaniale, parce que divisée, devient une sorte de « bien noble roturier ».

14) Il est important de noter qu'une propriété indivise ne peut jamais être physiquement divisée. Dans le cas d'une seigneurie comme celle de Pointe Saint-Vallier, la propriété est toujours constituée de 8 parts. Une partie du bien commun peut appartenir en propre à un des coseigneurs (propriété divisée) mais il constitue toujours un bien commun. Un coseigneur peut vendre sa part à quelqu'un d'autre qui devient en remplacement le huitième coseigneur. Il peut également vendre sa part à un coseigneur. Ce dernier possède alors deux huitièmes. Pour devenir unique copropriétaire, il faut qu'un coseigneur possède les huit huitièmes c'est-à-dire qu'il achète la part des sept autres, coseigneurs d'origine ou héritiers de ceux-ci à leur décès.

15) Le fait que la terre domaniale de Pointe Saint-Vallier ait été un « bien noble roturier » ne fait pas d'elle une terre moins domaniale. En régime seigneurial, dire qu'une terre est domaniale c'est dire qu'elle appartient en propre au détenteur de la seigneurie que celui-ci soit seigneur ou coseigneur. Le terme domaine ou domanial désigne l'appartenance du lieu, non pas le type de propriété (unique ou non, divisée ou indivise, en roture ou non) mais la propriété elle-même. Là où se trouve le manoir seigneurial, là se trouve le domaine proprement dit. Le fait que Xavier-Roch soit coseigneur ne fait pas de lui un seigneur de seconde zone. Le coseigneur Xavier-Roch est un véritable seigneur, sa résidence est un véritable manoir et la terre qu'il choisit lui-même pour habiter quand il vient dans sa seigneurie est une véritable terre domaniale. Une terre domaniale ne devient pas censive parce qu'elle devient propriété divisée c'est-à-dire « en roture ». Elle reste toujours un bien noble, c'est-à-dire non soumis à l'impôt du cens.

16) Autres considérations intéressantes liées au fait que la seigneurie de Saint-Vallier soit devenue propriété indivise à partir de 1788 : Sauf exception, dans le cas d'une propriété exclusive, il n'y a qu'un seul seigneur et donc une seule terre domaniale et un seul manoir alors que dans le cas d'une copropriété indivise, propriété de plusieurs seigneurs, on peut avoir plusieurs terres

domaniales. La seigneurie de Saint-Vallier comptait deux terres domaniales et donc deux manoirs : le domaine et manoir de Pointe Saint-Vallier qui appartenait en propre et de façon divise au coseigneur Xavier Roch Tariou de Lanaudière et le domaine et manoir des Islets situé à la rivière du Sud qui appartenait en propre et de façon divise au coseigneur Antoine-Ovide Tariou de Lanaudière.

17) La terre domaniale d'Antoine-Ovide était située dans un secteur de la seigneurie de Saint-Vallier qu'on appelait le secteur des Islets à cause de petites îles sur la rivière du sud. Elle était près du moulin banal que les enfants Lanaudière avaient fait bâtir en remplacement du moulin du Petit Canton acquis des Augustines Hospitalières de L'Hôpital Général de Québec par Charles-François-Xavier Tariou de Lanaudière, père des huit coseigneurs. On arrive à bien situer la terre d'Antoine Ovide, car un chemin qui longe le côté nord de la rivière du Sud porte le nom de chemin du Domaine en référence à cette terre domaniale. Elle était située entre la rivière Le Bras Saint-Michel et la rivière du Sud sur une largeur de 10 arpents de front. L'actuelle montée du Sault, entre le chemin de Valléville (rte 228, alias rang Vide-Poches) et le rang du Sault, correspond au chemin dont il est question dans la requête que les coseigneurs adressaient au Grand Voyer. La montée du Sault longe la terre du Domaine des Islets. Désirant un nouveau moulin banal à la Rivière-du-Sud en remplacement du moulin Petit Canton, les coseigneurs avaient demandé au Grand Voyer Taschereau qu'un chemin royal soit construit pour qu'on puisse se rendre au site de ce nouveau moulin.

18) Il ne faut pas confondre la terre domaniale d'Antoine-Ovide avec la terre seigneuriale du moulin banal située tout près, au sud du chemin du Sault. Le chemin du Sault constitue la limite sud de la terre domaniale et c'est sur cette terre, au nord de la rivière du Sud donc, qu'Antoine-Ovide fait bâtir son manoir. Personne à ce jour n'a identifié ce manoir construit en 1809-1810 en même temps que celui de son frère Xavier-Roch. On sait de façon certaine qu'il a existé, car Xavier-Roch en fait

mention dans une lettre adressée à son frère Gaspard mais on est incapable d'en retracer l'emplacement exact. Peut-être même a-t-il été démoli. On sait également qu'Antoine-Ovide a été locataire durant la construction de cette maison seigneuriale. Selon son frère Xavier-Roch, il logea « chez Fortin » avant que son manoir, en construction, soit jugé habitable.

19) En système seigneurial, le censitaire est tenu d'habiter sa terre. Une fois mise en valeur il peut la transmettre à ses héritiers. Il peut aussi la vendre, mais l'acheteur doit alors verser 12 % du prix de vente au seigneur. De plus, le seigneur peut utiliser son droit de retrait et racheter une terre qui est mise en vente.

20) En système seigneurial sous le Régime français le Capitaine de milice nommé par les autorités de Québec représente la loi. Après la Conquête, le gouvernement nommera des shérifs pour s'occuper de la justice dans les paroisses. Le gouvernement de Londres utilisera les paroisses comme divisions administratives pour gérer le territoire. C'était la façon de faire en Angleterre avec les paroisses protestantes. Le gouvernement anglais tolèrera les seigneuries existantes en vertu du droit civil français concédé par « l'Acte de Québec » de 1774 en même temps que le droit de parler français et celui d'être catholique, pour éviter que les Canadiens soient tentés de se joindre au projet d'indépendance des Américains, mais il n'aura pas beaucoup de sympathie pour les seigneuries. Londres créera des cantons (townships) là où il n'y a pas de seigneuries. Beaucoup d'Anglo-saxons dont le Gouverneur Murray et plusieurs officiers de l'armée britannique achèteront des seigneuries pour s'enrichir. On profitera du monopole sur les moulins à farine accordé au seigneur pour amasser des fortunes. À l'époque de l'industrialisation, ce monopole s'exerçait au détriment de la libre entreprise et de la saine compétition. Non seulement le moulin à farine était-il réservé au seigneur, mais celui-ci détenait le « pouvoir d'eau » nécessaire aux moulins de toutes sortes ce qui permettra de contrôler l'économie. On utilisera également les seigneuries à des fins spéculatives. Déjà durant la

guerre de 7 ans, Péan fils, seigneur de Saint-Michel, utilisa les charmes de son épouse pour obtenir les faveurs de l'intendant Bigot. En plus de spéculer en faisant doubler la superficie de sa seigneurie sans pouvoir la mettre en valeur par l'agriculture et l'élevage, il profita de son statut de seigneur pour exploiter honteusement ses censitaires en opérant un commerce illégal du blé. Ainsi « dénature », le système seigneurial devient inéquitable et contreproductif. Il sera aboli en 1854 et remplacé par le système municipal.

Histoire seigneuriale du lieu

Voici un bref historique du site pointe de Saint-Vallier qui, avant d'être une propriété à l'intérieur de la municipalité de Saint-Vallier, fut une propriété à l'intérieur de la seigneurie du même nom.

1672. Le site de Pointe Saint-Vallier alias Pointe Bellechasse est une terre que le seigneur Olivier Morel se réserve. Il ne veut pas la concéder aux colons, car elle est située à la frontière est de la seigneurie La Durantaye qu'il vient d'acquérir de l'intendant Jean-Talon, représentant de Sa Majesté en Canada Nouvelle-France. Comme il conteste l'emplacement de cette frontière, il ne veut pas faire de cette terre une censive en la confiant aux colons avant d'avoir plus de précision sur la ligne qui borne sa seigneurie. Cette terre est donc seigneuriale telle qu'indiqué sur la carte de Gédéon de Catalogne, mais elle n'est pas domaniale. Sa terre domaniale, celle qu'il s'est réservée en propre pour y vivre lorsqu'il vient dans sa seigneurie, terre où il établit son manoir, son moulin à vent et ses bâtiments agricoles en vue d'en faire l'exploitation, est en fait située à l'embouchure de la rivière Boyer au fleuve, à mi-chemin entre l'actuel moulin de Beaumont et l'anse de Bellechasse « icelle non comprise ». Cette terre de 18 arpents de front sur 168 arpents de profond (deux lieues ou 9.6 kilomètres) chevauche la rivière Boyer à son embouchure au fleuve.

1712. La terre de la pointe cesse d'être seigneuriale. Jugeant qu'elle n'est pas en cause dans l'arbitrage qui doit déterminer la frontière de la seigneurie au sud-est de l'embouchure du ruisseau

Belle chasse, le seigneur Morel concède la terre à Jean Fradet. Devenue pensive la concession devient dès lors un bien roturier soumis à l'impôt du cens et aux rentes destinées au seigneur Morel.

1713-1714. On assiste à la naissance de la paroisse Saint-Philippe et Saint-Jacques. Celle-ci naît d'une division de la grande paroisse Saint-Michel-de-La Durantaye par Monseigneur de Saint-Vallier en 1713-1714. En l'absence de pont à la rivière Boyer qui aurait permis aux paroissiens situés à l'Ouest d'avoir accès plus facilement à leur chapelle située à l'Est du cours d'eau, l'Évêque de Québec choisit de scinder la paroisse Saint-Michel-de-La Durantaye. Située à l'ouest de la Boyer, la maison de ferme qui sert de manoir au seigneur se retrouve dans la nouvelle paroisse Saint-Michel. Perdant leur chapelle située à l'est de la rivière dans ce qui s'appelle désormais Saint-Philippe et Saint-Jacques, les paroissiens de ce qu'on nomme alors Saint-Michel doivent se bâtir un autre lieu de culte pour leur nouvelle paroisse. Bien que paroissien de la nouvelle paroisse Saint-Michel, le seigneur Morel avait déjà choisi et donné une terre pour la construction d'une église qui se retrouva dans la paroisse Saint-Philippe Saint-Jacques à la suite de la scission paroissiale. C'est donc le censitaire Lacroix qui cédera une partie de sa terre à cet effet pour la paroisse Saint-Michel. Il aura droit à la messe annuelle du donateur. Le seigneur Olivier Morel sera inhumé sous le chœur de l'église Saint-Philippe et Saint-Jacques. Démolie en 1904 cette église en pierre, dont la construction fut autorisée en 1712 sur le site du cimetière actuel, ouvrait ses portes en 1722 sur le territoire de la partie est de la seigneurie La Durantaye devenue seigneurie de Saint-Vallier en 1720. Le seigneur Olivier Morel a également eu droit à la messe annuelle du donateur en plus de privilèges autres liés à son rang.

1716. Olivier Morel de La Durantaye décède. La seigneurie change donc de seigneur. Ayant déjà décidé de séparer sa seigneurie en deux parties, la partie est revient à son fils aîné Louis-Joseph Morel. En vertu de son droit d'aînesse, celui-ci a droit à la terre domaniale. La terre et son manoir se retrouvent donc dans cette partie est de la seigneurie

dont il devient le nouveau seigneur.

1719. La Justice tranche définitivement le litige par arbitrage au sujet de la localisation de la frontière Est de la seigneurie de Saint-Vallier.

1719-1720. Cette partie est de la seigneurie La Durantaye est achetée de Louis-Joseph Morel par Monseigneur de Saint-Vallier au profit des Sœurs Augustines Hospitalières de l'Hôpital Général de Québec. Du coup, les religieuses deviennent détentrices de la terre domaniale de la Boyer dont une partie se trouve dans la paroisse de Saint-Michel là où est situé le manoir. Le site de Pointe Saint-Vallier change donc d'allégeance seigneuriale et devient partie prenante de la seigneurie gérée par les Augustines Hospitalières, nouveau seigneur du lieu. C'est à partir de ce moment que la partie est de la seigneurie La Durantaye prend le nom de Saint-Vallier. La partie ouest léguée aux enfants puînés d'Olivier Morel prend le nom de Saint-Michel. Elle est achetée en 1736 de la Succession par le seigneur Jacques Hugues Péan de Livaudière au nom de son épouse Marie-Françoise Pécaudy de Contrecoeur.

1745. La censive de la pointe passe aux mains d'André Poiré qui fait bâtir maison. Il devait tenir « feu et lieu » sur sa terre pour la conserver. Il devient censitaire des Mères Hospitalières. Aucun village n'existe encore dans la seigneurie puisque les gens vivent à l'intérieur de leur rang, mais il y a une église, un presbytère et un cimetière sur le territoire de la seigneurie. Ces institutions relèvent de la paroisse Saint-Philippe et Saint-Jacques. Même si la paroisse porte encore aujourd'hui le nom de Saint-Philippe et Saint-Jacques les gens ont pris l'habitude de l'appeler paroisse de Saint-Vallier.

1750. Les censitaires du 3^e rang de Saint-Vallier (l'actuelle route 228) changent d'allégeance paroissiale et deviennent paroissiens de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. L'accès à l'église de Saint-François leur est plus facile que l'accès à celle du fleuve. Ceux qui s'établiront au rang 4 par la suite feront de même. Ils restent censitaires de Saint-Vallier, mais deviennent paroissiens de Saint-François. En plus de comprendre

le territoire de la paroisse Saint-Philippe et Saint-Jacques, la seigneurie de Saint-Vallier, qui chevauche déjà une partie de la paroisse Saint-Michel au Nord-Ouest, chevauche désormais une partie de la paroisse Saint-François au Sud-Est.

1764. Pour rencontrer certaines obligations financières envers leur créancier Benjamin Lecomte, les Religieuses Hospitalières vendent environ 6 arpents des 18 arpents de front que comprend la terre domaniale qu'elles possèdent sur 164 arpents de profond.

1767. La seigneurie de Saint-Vallier change de seigneur. Autre créancier, Charles-François-Xavier-Tarieu de Lanaudière achète la seigneurie de Saint-Vallier des Religieuses. Il n'habitera pas sa seigneurie et peut-être n'y viendra-t-il jamais. Cependant, on peut penser que les censitaires continuèrent de payer les cens et rentes au manoir de la Boyer avant que son fils Xavier-Roch ne construise son propre manoir à l'Anse de Bellechasse en 1809 et que l'ancienne terre domaniale de la Boyer cesse de l'être, soit subdivisée et transformée en censive pour être vendue aux colons désireux de s'y établir.

1769. Marie-Catherine de Longueuil, seconde épouse de Charles-François-Xavier-Tarieu-de-Lanaudière et mère de 8 enfants, hérite de la seigneurie qui fait l'objet d'un legs indivise au décès de celle-ci, le 15 avril 1788.

1781. La censive de Pointe Saint-Vallier est achetée par André Lavoie.

1788. Le site de Pointe Saint-Vallier change à nouveau de seigneur. Il devient partie prenante d'une seigneurie qui sera gérée par la famille Tarieu de Lanaudière en copropriété indivise. Huit coseigneurs auront désormais la responsabilité de la seigneurie de Saint-Vallier.

1809. Ne pouvant payer ses dettes, André Lavoie perd sa terre. Elle est saisie et vendue par le shérif (officier de justice sous le gouvernement britannique) à son voisin Nicolas Bouchard. Désirant habiter sa seigneurie tel que prescrit par la loi seigneuriale, le coseigneur Xavier-Roch Tarieu de Lanaudière utilise son

droit de retrait et rachète la terre saisie par le shérif pour en faire son lieu de résidence. La maison de Lavoie devient manoir et le site de Pointe Saint-Vallier cesse d'être une censive pour devenir domaniale. Xavier-Roch ajoute une nouvelle maison à son manoir pour loger ses domestiques et il relie les deux maisons par un couloir fermé. Le site de Pointe Saint-Vallier sera appelé Domaine de Lanaudière.

La même année 1809-1810, Antoine-Ovide Tareu de Lanaudière, frère de Xavier-Roch et coseigneur de la seigneurie de Saint-Vallier, se fait également construire un manoir sur une terre qu'il choisit dans un secteur de la seigneurie de Saint-Vallier appelé des Islets, au chemin du Sault de la Rivière du sud. Tout comme son frère, le coseigneur Antoine Ovide avait obtenu l'autorisation des coseigneurs pour rendre une partie de la seigneurie divisée afin d'en jouir comme coseigneur. La terre domaniale se fit appeler Domaine des Islets. Elle se situait près de l'endroit où la famille Lanaudière avait fait construire le Moulin banal en complément du moulin Petit Canton qui ne pouvait répondre à la demande grandissante des censitaires qui, en plus de vouloir faire moudre leur blé, désiraient faire scier leur bois. Le coseigneur Antoine Ovide trouva sans doute pratique de s'installer près du moulin banal pour en faciliter la gérance. Le Domaine des Islets ainsi que la terre seigneuriale du Moulin banal demeurent aux mains de la famille seigneuriale des Lanaudière jusqu'en 1860 alors qu'un bref de saisie sera émis contre les terres de Dame Marie-Anne Tareu de Lanaudière, veuve de feu l'honorable François Baby.

Ce secteur est maintenant dans la municipalité de Saint-Raphaël, car la paroisse Saint-Philippe et Saint-Jacques avait dû céder ce territoire à la nouvelle paroisse de Saint-Raphaël lors de l'érection de celle-ci en 1854. Ce même territoire paroissial devient municipal la même année.

1811. À la fin du mois d'octobre, Xavier-Roch et Ch.-Marguerite se rendent à Saint-Vallier pour recevoir les rentes des censitaires au Manoir.

1812. Décès du coseigneur Ch.-Gaspar. Sa part divisée est léguée à ses enfants. Le coseigneur Xavier-Roch vend sa part à ses sœurs Agathe et Ch.-Marguerite, toutes deux coseigneurs.

1813. Décès du coseigneur Xavier-Roch.

Les coseigneurs Marie-Louise, Agathe et Ch.-Marguerite, toutes trois célibataires, continuent de s'occuper de la seigneurie de concert avec les héritiers des coseigneurs décédés et on constate la présence fréquente d'Agathe et Marie-Louise au manoir seigneurial de Pointe Saint-Vallier.

1822. La coseigneur Ch.-Marguerite paye la part qui revient aux héritiers du coseigneur Charles-Gaspar Tareu de Lanaudière.

1826. Le notaire Joliette marié à la fille de Gaspar veut vendre le huitième indivis des héritiers de Gaspar pour 1500 livres. On apprend que Gaspar avait jadis refusé de le vendre à Xavier-Roch pour ce prix. Antoine Ovide, Agathe et Ch.-Marguerite acceptent le prix et achètent la part divisée que leur frère Gaspar avait léguée à ses enfants.

1830. Foi et hommage du coseigneur François Baby au nom de tous les coseigneurs et copropriétaires par indivis de la seigneurie de Saint-Vallier.

1831. Agathe décède et Ch.-Marguerite reçoit en guise de créance la part (le huitième) de sa sœur. Elle possède désormais 3 huitièmes de la seigneurie. Elle obtient l'autorisation des autres coseigneurs que la terre domaniale de Pointe Saint-Vallier lui appartienne en propre en tant que coseigneur comme l'avaient obtenue avant elle ses frères Xavier-Roch et Antoine-Ovide l'un pour le Domaine de Pointe Saint-Vallier à l'Anse de Bellechasse, l'autre pour le Domaine des Islets à la rivière du Sud.

1838. Décès du coseigneur Antoine-Ovide à Saint-Vallier à l'âge de 66 ans.

1852. John Young, avocat de Québec et neveu de la coseigneur Ch.-Marguerite, hérite de la terre domaniale de Pointe Saint-Vallier.

1856. Décès de Ch.-Marguerite à Québec.

1860 Après l'abolition du régime seigneurial (1854) les deux terres domaniales, celle qui est située dans la municipalité de paroisse de Saint-Vallier et l'autre située dans la municipalité de paroisse de Saint-Raphaël, sont vendues. John Young est dessaisi du Domaine de Pointe Saint-Vallier au profit de Thomas Pope et Marie-Anne Tareu de Lanaudière, veuve de François Baby, est dessaisie du Domaine des Islets en même temps que du moulin banal de la rivière du Sud situé tout près. Puisque nous sommes désormais en régime municipal, c'est comme ancienne terre domaniale que la propriété de Pointe Saint-Vallier reviendra à la famille des Lanaudière par le biais de Charles Allyn qui rachète le domaine à Thomas Pope. Charles Allyn, maire de Québec, était marié à Zoé Aubert de Gaspé, fille de Philippe Aubert de Gaspé et petite-fille de Catherine Tareu de Lanaudière coseigneur de la seigneurie de Saint-Vallier du temps de Xavier-Roch et Antoine-Ovide. Lorsqu'on abolit le régime seigneurial en 1854 on dédommage les seigneurs pour la perte de leur pouvoir seigneurial en leur permettant de conserver à titre de citoyen la propriété des terres non concédées aux censitaires. Ceux-ci cessent d'être seigneurs, mais ils gardent la propriété de leur ancien domaine. De plus, les censitaires qui ne veulent pas acheter leurs anciennes censives deviennent locataires. Ils cessent d'être censitaires et de verser le cens symbolique, mais ils continuent de verser une rente aux anciens seigneurs et à leurs descendants en guise de loyer. Certains anciens seigneurs deviendront maire, mais leur résidence cessera d'être du domaine public (manoir) pour devenir privée.

Dans un texte inédit, Pierre Prévost, vice-président de la Société Historique de Bellechasse, a mis en évidence les nombreuses alliances familiales des Lanaudière de Saint-Vallier. Il montra que les coseigneurs de Saint-Vallier faisaient partie de l'aristocratie dirigeante du pays. Il évoque une « dynastie de seigneurs », une sorte de petite « noblesse » où se retrouvaient hauts fonctionnaires, politiciens, députés, officiers militaires, hommes d'affaires, commerçants et professionnels : notaires, avocats, juges, procureurs,

médecins. Déjà en 1786, coseigneur de la seigneurie de Saint-Vallier, Anne de Lanaudière épousait François Baby, membre du Conseil Législatif et du Conseil Exécutif. En cette même année 1786, Catherine, également coseigneur de Saint-Vallier, épousait Ignace Aubert de Gaspé le père de Philippe Aubert de Gaspé, seigneur de Port Joly et auteur du livre « Les Anciens Canadiens ». À son tour seigneur de Saint-Jean-Port-Joly, il héritera de sa mère et deviendra coseigneur de Saint-Vallier. Ces seigneurs vivent à Québec où la plupart font carrière, mais selon toute vraisemblance beaucoup d'entre eux viennent dans leur seigneurie et manoir respectif l'hiver terminé. Avocat, secrétaire du Gouverneur, traducteur et procureur, Xavier Roch, natif de Québec, est de ceux-là. Les seigneurs viennent dans leur seigneurie pour s'occuper des affaires de la seigneurie et rencontrer leurs censitaires, mais aussi pour se visiter et prendre du bon temps, à Saint-Jean-Port-Joly comme à Saint-Vallier.

Le Domaine de Pointe Saint-Vallier est aussi connu sous le nom de Domaine Amos car la famille Amos en a été propriétaire du lieu depuis 1923 jusqu'à la prise en charge du Domaine par Héritage canadien du Québec et Conservation de la Nature Canada, en 1998. C'est l'épouse d'Arthur Amos, Mathilde Beaudry, qui achète la propriété d'Alexandre Duchaine en 1923. Père d'Alexandre, Thomas Duchaine l'avait obtenue du notaire Félix-Alphonse LaRue, responsable de la construction de la Terrasse au fleuve, de la chapelle et de la cuisine d'été. Lui-même avait acheté la propriété du pêcheur et commerçant Thomas Lemieux de Berthier qui l'avait obtenue de Charles Alleyn. La famille Amos ajoutera un solarium à la résidence ainsi qu'un corps de deux étages attenant à la cuisine d'été. Un chalet près de la falaise serait un ancien garage déménagé là en 1983.

Conclusion.

On a parfois tendance à minimiser la vocation seigneuriale du site de Pointe Saint-Vallier malgré le fait que de 1672 à 1854 cette terre fut successivement la propriété seigneuriale de 4 seigneurs et 8 coseigneurs auxquels s'ajoutent

de nombreux héritiers. Le site de la Pointe Saint-Vallier c'est 160 ans de régime municipal mais c'est plus de 200 ans de régime seigneurial. Un devoir de mémoire s'impose pour ne pas perdre de vue l'origine de ce que nous devenons. Tout au long du régime seigneurial qui précéda le régime municipal, cette propriété a successivement été seigneuriale, de 1672 à 1719, sous la gouverne de la famille Morel de La Durantaye, censive depuis 1712 et par la suite à l'intérieur de la seigneurie de Saint-Vallier depuis 1720 sous la gouverne des Religieuses Hospitalières de l'Hôpital Général de Québec et de Charles-François-Xavier-Tarieu de Lanaudière, domaniale sous la gouverne des huit coseigneurs, enfants de Charles-François, de 1809 à 1854.

Source.

Cet article découle d'un examen approfondi du document intitulé « DOMAINE DE LANAUDIÈRE ou Domaine de la Pointe, Seigneurie de Saint-Vallier, Historique et potentiel archéologique ». Rapport préparé pour le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) par Ls-Philippe Picard, ethnoarchéologue, Berthier-sur-Mer, le 18 novembre 1998.

Paul St-Arnaud, auteur du présent article et membre administrateur de la Société historique de Bellechasse, analyse le document à la lumière de sa connaissance du régime seigneurial acquise au cours des dix dernières années.


Bien qu'une erreur d'interprétation ait été faite quant à la localisation du manoir des Religieuses Hospitalières

qu'on a eu tendance à confondre avec le manoir du coseigneur Xavier-Roch Tarieu de Lanaudière, le rapport de Philippe Picard constitue une étude de documents qui mérite toute notre attention. L'histoire évolue en regard des informations disponibles et tous ceux qui cherchent à la comprendre contribuent à la parfaire. Nul n'est à l'abri de l'erreur qu'il convient par ailleurs de corriger.

Un merci spécial à Carole Corriveau, de Saint-Vallier, et Yves Guillet, de Montréal, pour leurs travaux de recherche minutieuse concernant l'occupation du site de Pointe Saint-Vallier par les censitaires du temps en complément du rapport préparé pour GIRAM par Ls-Philippe Picard. J'ai personnellement interprété leurs découvertes documentaires à la lumière du régime seigneurial de l'époque en prenant garde d'une vision trop contemporaine de la réalité seigneuriale de nos ancêtres, ceux là même que Philippe Aubert de Gaspé nommait les Anciens Canadiens. Bien que plusieurs Québécois ne descendent pas d'anciens Canadiens tous s'entendent pour reconnaître certaines valeurs de base qui découlent d'une origine fondatrice qui dès lors devient commune à tous ceux et celles qui viennent d'ailleurs pour habiter et continuer le pays.

Ces valeurs communes qui nous définissent s'inscrivent dans une chartre québécoise perfectible, mais non négociable : primauté de la langue française, primauté du droit, pouvoir démocratique, égalité des sexes, non violence et laïcité de l'État dont la neutralité garantit la liberté de culte.

Beaudoin Roy Lavallée
Comptables agréés



Serge Lavallée, C.A.

Tél.: 418 883-4747
Télé. 418 883-3722

SAINTE-CLAIRE: 76, boul. Bégin, Sainte-Claire, Québec G0R 2V0
QUÉBEC: 1000 route de l'Eglise, 6^e étage, bureau 695, Québec (Québec) G1V 3V9

Noms de famille de Bellechassois

par Pierre Prévost

Dans un grand nombre de familles, en Bellechasse comme ailleurs, on sait que son nom ou patronyme ne s'est pas toujours écrit de la même façon. Des noms déformés par la façon de le prononcer ou le manque d'instruction? On sait parfois que le nom a déjà été différent ou même qu'il s'écrivait avec un surnom. Un jour, certains ont gardé le surnom, et abandonné le nom. Toujours est-il que l'écriture des noms se stabilisera à la fin du 19^e siècle. La nomenclature ci-après présente des noms de Bellechassois avec leurs variantes.

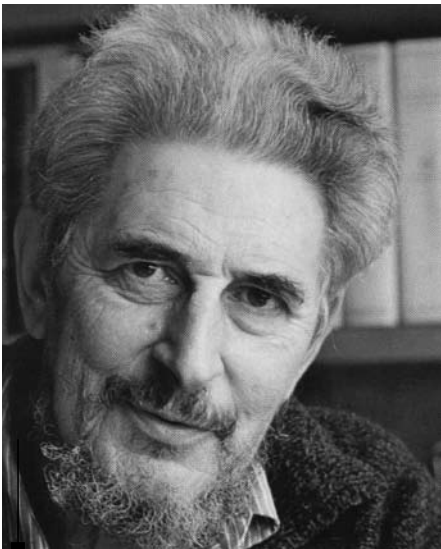
Allaire, D'Allaire, Dallaire	Garnier, Grenier
Bacquet, Bacquet dit Lamontagne, Lamontagne	Gasnier, Gagné, Gagné dit Bellavance, Bellavance
Balan, Balan dit Lacombe, Lacombe	Gautron, Gautron dit Larochelle, Larochelle
Barras, Barras dit Lecours, Lecours	Gendron, Gendreau
Bauché, Baucher, Baucher dit Morency, Morency	Gervais, Gervais dit Talbot, Talbot
Beaulieu, Beaulieu dit Hudon, Hudon	Gesseron dit Brulot, Brulotte
Belleau, Belleau dit Larose, Larose	Guyet, Guay
Beloin, Blouin	Guyon, Dion
Bregevin, Bergevin dit Langevin	Hisoir, Isoir, Provençal
Bernard, Bernard dit Gonthier, Gonthier, Gauthier	Huboust, Hubou, Des Longchamps
Bienvenu, Bienvenu dit Fontaine, Fontaine	Jean, Vivien, Vivien dit Jean, Jean dit Vivien, Vien
Bonneau, Bonneau dit La Bécasse, La Bécasse dit Bonneau	Kemner, Quemeneur, Quemeneur dit Laflamme, Laflamme
Bourret, Bourret dit Lépine, Lépine	Lambert, Lambert dit Dumont, Lambert-Dumont, Guéret, Guérette
Cannac, Canac dit Marquis, Canac-Marquis, Marquis	Langlois, Langlais
Carbonneau, Carbonneau dit Provençal, Provençal	Le Febvre, Lefebvre, Lefebvre dit Boulanger, Boulanger
Carrier dit Lebrun---	Le Roy, Roy, Roy-Audy, Desjardins, Portelance
Cassé, Casse, Lacasse	Le Tardif, Tardif
Catrin, Cadrin	Liévin, Fournier
Choré, Choret, Charet, Charet, Charest	Mauraud, Maurault, Maureau, Moraud, Morault, Moreau
Clément dit Labonté	Mignot, Mignot dit Aubin, Aubin
Cotin, Dugal	Miot, Girard
Couillard, Des Islets, Hébert, De Beaumont, De l'Espinay,	Miville dit Le Suisse, Miville dit Deschênes, Minville,
Dupuis, Després	Mainville, Miville-Deschênes, Deschênes
Couture, Cousture, Bellerive, Lafrenaye, Lamonde	Morisset, Morissette
Dagnau, Daniau, dit Laprise	Müller, Muller, Muller dit L'Allemand, Molleur, Lallemand
De Lessard, Lessard	Nado, Lavigne, Nadeau
Denis, Denis dit Lapierre, Lapierre	Naud, Labry, Naud dit Labrie, Labrie
De Metz, Demets, Dumets, Dumay, Demers	Nolet, Nolet dit Larivière, Larivière
De Rouen, Derouin, Drouin	Odet, Audet, Audet dit Lapointe, Lapointe
De Xaintes, Dessaint, Saint-Pierre	Pasquier, Paquet, Paquet dit Lavallée, Lavallée
Druineau, Bruneau	Pépin, Pépin dit Lachance, Lachance
Dubois, Dubois dit Lafrance, Lafrance	Quéret, Quéret dit Latulippe, Latulippe
Dupéron, Duperron, Lavertu	Rémillard, Millard
Élie, Hélie, Élie dit Breton, Breton	St-Gelais, Singelais, Fradet, Fradette
Encelin, Ancelin, Asselin	Tangué, Tangué dit La Navette, Tanguay
Éringué, Tessier, Tessier dit Laplante, Laplante	Toupin, Toupin dit Dussault, Dussault
Filion, Feuillon, Fillion	Vachon, Vachon dit Pomerleau, Pomerleau
Filteau, Fecteau	
Forgues, Forgues dit Mourangeau, Monrougeau	

Bibliographie

-Table alphabétique des noms de familles avec leurs variations et leurs surnoms, Les services généalogiques, Claude Drouin, Longueuil, 1981.

En souvenir de Luc Lacourcière

Jean-Claude Tardif



Luc Lacourcière – Photo de la page couverture de *Mélanges en l'honneur de Luc Lacourcière*

À l'automne 1988, les responsables du comité de la bibliothèque de Beaumont me demandent de faire des démarches auprès du folkloriste Luc Lacourcière afin d'obtenir son autorisation pour qu'il accepte de donner son nom à la bibliothèque.

Comme il avait été mon professeur et que je l'avais consulté pour obtenir des conseils en matière de restauration de maisons anciennes, je me présente chez lui, non sans m'être annoncé, car je savais sa santé précaire, en raison d'un problème d'asthme aigu causé par la fumée secondaire. Il me reçoit dans sa maison de Beaumont, surchargée de caisses de livres et documents, car il vient de vider son bureau de l'Université Laval où il a enseigné toute sa vie active et gardé jusqu'à la fin des liens comme directeur

de thèse, tuteur et conseiller. Il hésite un bon moment car, selon les normes généralement établies, on ne donne pas un nom de personne vivante à un lieu public. Il me demande un temps de réflexion. Puis il accepte. La veille de l'événement, il me fait venir chez lui et me demande de prendre des notes au sujet d'un livre qui lui tient beaucoup à cœur, l'Antiphonaire qui est conservé dans les voûtes de la Fabrique de Beaumont.

Il est décédé sept mois plus tard. Vingt-trois ans se sont écoulés et les notes prises à cette époque, celles que j'ai écrites comme celles de monsieur Lacourcière, dorment toujours dans des tiroirs. Je crois qu'il faut les offrir aux lectrices et lecteurs de la revue *Au fil des ans* afin que les générations futures s'en souviennent et s'en inspirent.

Message de M. Luc Lacourcière, lors de l'inauguration de la bibliothèque municipale de Beaumont dans le vieux presbytère, le 16 octobre 1988

Madame la Députée,
Monsieur le Maire,
Madame Bordeleau,

Chers amis de Beaumont, Jusqu'au dernier moment, j'ai entretenu l'espoir d'être parmi vous pour célébrer ce bel événement.

Malheureusement mon état de santé ne me permet pas de déroger à ces exigences et il m'interdit cet écart.

J'en suis tout à fait désolé. Sachez cependant que ma pensée, tout au long de cette cérémonie, vous accompagne. À cette fin, j'ai demandé à madame Margaret Low de vous dire que je ressens profondément tout l'honneur que vous me faites, en associant mon nom à votre bibliothèque municipale.

D'abord, ce qui m'enchanté c'est le fait qu'il s'agit d'une bibliothèque. On vous a dit que toute ma vie je me suis voué à la culture : la culture populaire tout autant que la culture littéraire.

Et cette culture, non seulement je me suis efforcé de la recueillir en créant des archives d'art et traditions populaires, mais aussi en éditant des collections d'ouvrages littéraires et/ou folkloriques pour mieux en diffuser la connaissance. Mes quarante-cinq années d'enseignement témoignent de ce désir de transmettre quelques fragments de savoir qui constituent la fierté d'un peuple : sa langue, sa culture et ses traditions.

En second lieu, je vois une parenté entre les murs de cet édifice et ceux de ma maison. Les deux remontant à la même époque, soit au début du 18^e siècle sous le régime français.

L'arrivée des premiers seigneurs, les premières concessions, la construction des premiers bâtiments communitaires, église, presbytère, manoir seigneurial, moulin, tout cela a jeté les bases de ce village, aujourd'hui tricentenaire et tellement apprécié par les touristes et visiteurs étrangers. On dit que j'ai été un des premiers à

entreprendre un projet de restauration de maisons à Beaumont. Cela est sans doute dû au fait que mes recherches et mon enseignement m'avaient sensibilisé à la richesse de ce patrimoine et à la nécessité de le mettre en valeur, de le faire revivre, en mémoire de nos ancêtres et pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Finalement, si j'ai accepté de prêter mon nom à la Bibliothèque municipale de Beaumont, c'est par attachement à ma patrie d'adoption. Je suis Beauceron de naissance et vous savez qu'on ne déracine pas un Beauceron facilement. Mais je suis installé ici depuis 1961 et je m'y suis beaucoup plu. J'ai toujours été merveilleusement traité par la population d'ici. Je m'y sens chez moi et mon désir le plus cher est d'y demeurer encore longtemps. Vous pouvez facilement comprendre jusqu'à quel point je vous suis reconnaissant de me faire cet honneur et combien j'ai de regrets de ne pas être avec

vous pour vous le dire moi-même de vive voix. Avant de terminer ce bref message de reconnaissance, c'est pour moi un devoir de féliciter tous ceux et celles qui ont contribué

avec un dévouement et une persévérance exemplaires, à la réalisation de ce merveilleux projet, couronné par cette journée mémorable. Enfin, je suis assuré que M^{me} Low a su tra-

duire pour vous tous les sentiments de fierté et de solidarité beaumontaises que je ressens en ce jour. Permettez-moi de souhaiter longue vie à la Bibliothèque Luc-Lacourcière.

Message reproduit dans le grand livre d'or de M. Luc Lacourcière

(Beaumont, le 16 octobre 1988, 17 h)

M. Lacourcière,

Les membres bénévoles du comité de la bibliothèque municipale Luc-Lacourcière me demandent de vous témoigner l'honneur que vous leur avez fait cet après-midi en acceptant de prêter votre nom à notre bibliothèque.

Nous savons que votre santé vous laisse peu de répit et nous sommes conscients que notre requête n'a pas été sans l'aggraver davantage.

Nous souhaitons de tout cœur vous offrir une visite des nouveaux locaux dès que vous serez rétabli et nous espérons que ce sera bientôt chose faite.

Nous voulons également vous dire combien votre acceptation nous est et nous sera d'un grand soutien.

L'influence que vous avez su exercer à temps sur la protection de notre culture et de notre patrimoine a marqué beaucoup de personnes à Beaumont. Certains vous ont connu

comme professeur. D'autres comme ami. Plusieurs se sont inspirés de votre exemple pour restaurer leur résidence ou contribuer à la restauration de bâtiments publics. Toutes et tous s'enorgueillissent aujourd'hui que Beaumont soit devenu un foyer de conservation du patrimoine et la fierté teinte leurs sentiments devant ce que vous avez fait pour la collectivité. Merci de tout cœur, Monsieur Lacourcière

Le comité de la Bibliothèque Luc-Lacourcière - Par Jean-Claude Tardif

Luc Lacourcière - Quelques notes sur sa vie et sa carrière

Jean-Claude Tardif

Luc Lacourcière est né le 18 octobre 1910 à Saint-Victor de Beauce. Diplômé en lettres de l'Université Laval en 1934, il poursuit ses études et ses recherches dans diverses universités.

Il rejoint l'Université Laval, à titre de professeur de langue et littérature française en 1940. Il y fera carrière jusqu'à sa retraite en 1978.

Son curriculum est imposant, si l'on considère le nombre de doctorats qu'il a supervisés, aussi bien que ceux qu'il a lui-même obtenus. Ses enquêtes sur le folklore et ses publications sur le sujet sont connues mondialement. En 1985, l'Académie

canadienne-française lui décernait la Médaille de l'Académie. En 1987, le Conseil de la langue française lui a décerné le prix « 3 juillet 1608 », « pour les services exceptionnels qu'il a rendus à l'ensemble de la francophonie nord-américaine ».

À sa façon, sa Beauce natale a tenu à souligner son œuvre et sa carrière en lui décernant le prix Joseph Fleury de la Gorgendière, du nom du premier seigneur de la Beauce. Lors d'une entrevue réalisée en octobre 1988, il nous confiait être très fier de ce prix.

Luc Lacourcière s'est installé à Beaumont en 1961 et il y est décédé

le 15 mai 1989. Il a acquis et restauré une ancienne maison de pierres du régime français. Il fut le premier à oser tenter cette expérience à une époque où il était fréquent que l'on détruise ces vieilles demeures. Il disait avoir appris autant de cet artisan, avec qui il a travaillé, qu'il lui a transmis des connaissances. Cet homme c'est Robert Lamontagne, dont le fils, Jean, a repris la tradition jusqu'à sa retraite en 2006.

Beaumont peut donc affirmer que ce qui fait aujourd'hui sa réputation comme centre de patrimoine et d'architecture traditionnelle, c'est à des pionniers comme monsieur Luc Lacourcière qu'elle le doit.

L'antiphonaire de Beaumont

Entrevue avec Luc Lacourcière, Beaumont, le 15 octobre 1988 - Jean-Claude Tardif

Vers les 13 h, samedi le 15 octobre 1988, je reçois un appel de Margaret Low, collaboratrice de Luc Lacourcière, m'informant que ce dernier aimerait me rencontrer. On se donne rendez-vous chez lui vers 15 h 30.

M. Lacourcière m'annonce dès le

départ qu'il a une mauvaise nouvelle à m'apprendre. Notre proposition de l'inviter à l'évènement au cours duquel son nom sera donné à la bibliothèque municipale de Beaumont a fait augmenter son niveau de stress et sa maladie (l'emphysème) a progressé. Il ne pourra donc pas être là lors de

l'inauguration de la bibliothèque municipale de Beaumont qui va porter son nom. Il me livre ensuite un secret qu'il possède et qu'il aurait aimé transmettre dans son discours de remerciement ou à tout le moins écrire dans l'Oseilleur, le bulletin du Comité de protection du patrimoine

de Beaumont (CPPB). Il s'agit de l'antiphonaire du curé Chasles de Beaumont. Un antiphonaire, c'est un recueil de chants liturgiques. Il date d'avant 1718 et c'est le curé Charles Jacques Chasle qui l'a introduit à Beaumont en 1718. Ce dernier a été curé pendant 37 ans à Beaumont et il a fait construire le vieux presbytère de ses propres deniers. Relié en peau de veau et à fermoir de cuivre, ce qui est très rare, cet antiphonaire est digne, selon M. Lacourcière, de figurer dans les grandes bibliothèques du monde. Les notes de musique y sont imprimées par petits blocs, en rouge et noir. Le texte est en latin.

Or, un beau jour, cet antiphonaire disparut. On a même cru qu'il ait pu être saisi par les Anglais en 1759, au moment du siège de Beaumont. Un beau jour, l'abbé Gérard Dion, professeur de relations industrielles à l'Université Laval, collègue et ami de M. Lacourcière, met la main sur cette pièce rare. Il y trouve une lettre d'un antiquaire du nom de Allen Love qui explique l'avoir acheté d'un autre antiquaire de Montréal, lequel l'avait obtenu du curé de Beaumont. Il le trouva si beau qu'il voulut le faire connaître et c'est alors qu'il en parla à l'abbé Dion. Celui-ci, connaissant l'intérêt de cette pièce, la transmit aussitôt au curé Jacques, qui la montra à M. Lacourcière. L'antiphonaire en question avait été avarié par l'humidité et par les mauvaises conditions de conservation. Mais, parce qu'il était rare et précieux, M. Lacourcière décida de le faire restaurer et relier par le relieur bien connu Chabot, de la côte de la Montagne, à Québec. Il fallut trois mois pour réparer chaque feuille et en chasser l'effet de l'humidité. La couverture fut refaite en peau de veau neuve et l'ancien fermoir de cuivre fut remis en place.

M. Lacourcière en assumait la note, environ 2 à 300 dollars, ce qui était beaucoup pour l'époque, et remit la pièce précieuse à la Fabrique de Beaumont à l'intention du curé Jacques. En 1988, elle était gardée sous la voûte mais M. Lacourcière souhaitait qu'elle soit exposée dans la bibliothèque municipale, à la vue des visiteurs et connaisseurs, le jour de l'ouverture de la bibliothèque. Nul doute, estime-

ait-il que plusieurs sauraient apprécier la valeur inestimable de ce joyau de notre patrimoine. M. Lacourcière me confia avoir voulu, depuis longtemps, écrire cette histoire. À la suite de notre invitation, il avait pensé la livrer dans son discours de remerciement à l'inauguration de la Bibliothèque municipale qui allait porter son nom. Mais sa santé l'en a empêché. Il a tenu à me la confier pour que je la répète et la transmette aux gens de Beaumont, du patrimoine et de la bibliothèque. Il m'entretint ensuite d'un autre épisode méconnu de notre histoire. Aux environs de 1728, Monseigneur de St-Vallier décéda à l'Hôpital Général de Québec. Il s'était beaucoup opposé à Mgr de Laval, l'archevêque de Québec. Les autorités se demandaient s'il devait être inhumé avec faste ou simplement. La population souhaitait des funérailles imposantes. Finalement, on opta pour des funérailles publiques avec inhumation au Séminaire de Québec.

Au moment de prendre possession de la dépouille, on s'aperçut que le corps avait disparu. Après vérification, on constata qu'il avait été inhumé dans la nuit à l'Hôpital Général (boul. Langelier). Il s'ensuivit toute une série de faits que seule la petite histoire a retenus. Entre autres, on composa de façon anonyme des chansons et on les fit circuler. Ces chansons relaient l'épisode, et, apparemment, leur sarcasme n'avait d'égal que le côté cynique de l'évènement.

On alla jusqu'à fabriquer un lutrin selon le modèle du « Lutrin » de Boileau, c.-à-d. un recueil de chants et poèmes satyriques. C'est là qu'on arrive à Beaumont. Le curé Chasles aurait été un des artisans de ce lutrin et aurait lui-même composé la principale pièce. Apprenant cela, un certain évêque du nom de Lotbinière se rendit lui-même à Beaumont afin d'émettre l'ordre de mettre fin à ce jeu et menaçant de sanction toute personne qui ne se soumettrait pas au décret.

Or, Pierre-Georges Roy, dans son Histoire de Beaumont, laisse entendre que cet envoyé du diocèse aurait été prévenu par le curé. M. Lacourcière a mené des recherches et en est arrivé à la conclusion que Mgr de Lotbinière ne

savait pas que le curé en était l'auteur et que le curé avait conservé l'anonymat le plus complet. De plus, de l'avis de M. Lacourcière, ce n'est certainement pas lui qui aurait trahi les siens.

Puis la conversation s'est poursuivie sur la contemporanéité de ces faits et des murs du vieux presbytère, 1718, 1721, 1728, 1733; antiphonaire, vieux presbytère, Mgr de St-Vallier, seconde église de Beaumont. La maison de M. Lacourcière elle-même date de 1690 à 1700. M. Lacourcière me confia finalement avoir vainement tenté de mettre sur papier quelques notes en vue de l'évènement du dimanche le 16 octobre. Meurtri, il m'avoua : « ça ne veut plus sortir ». Et il ajouta avec nostalgie : « c'est la rançon de 50 ans d'enseignement et de discours. J'ai trop parlé. J'ai trop discouru. Je me suis trop étendu devant plus de 6 000 élèves et ce n'est pas moi qui les ai comptés. » Je lui proposai alors de rédiger pour lui ces quelques notes dont il pourrait bien disposer à sa guise et je me suis retiré en lui donnant rendez-vous quelques heures plus tard.

P.-S. Celui qui confirme les faits concernant la participation de l'abbé Chasles au lutrin autour de l'affaire de Mgr de St-Vallier, c'est un dénommé Fauteux, à qui M. Lacourcière fait référence dans son Histoire de Beaumont, annotée de P.-G. Roy. Ce même Fauteux ajoute que le recueil de chansons est déposé à la bibliothèque des Sulpiciens à Montréal, rue St-Denis. Il s'agit d'un manuscrit attribué à l'abbé Chasles. M. Lacourcière a vainement tenté de le consulter. Au moment de l'entrevue, M. Lacourcière ajoute que la Bibliothèque nationale occupe les locaux de l'ancienne Bibliothèque de St-Sulpice. Une partie des avoirs de cette bibliothèque est passée à l'Université de Montréal et l'autre partie à la Bibliothèque nationale. On ne peut dire à ce moment où est ce lutrin. Mais il y aurait là, selon M. Lacourcière, une belle recherche à poursuivre en vue d'enrichir notre connaissance de l'histoire de Beaumont.

Prix du patrimoine

La Société historique honorée

par Jean-Claude Tardif

Le 18 juin dernier se tenait à Deschambault-Grondines la 4^e édition des prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches. Lors de cet événement la Société historique de Bellechasse a reçu le prix de la catégorie « Interprétation et diffusion » pour la production quatre fois l'an du bulletin, *Au fil des ans* et la publication au cours des deux dernières années des œuvres *Les presbytères et la terre de la fabrique de Saint-Vallier*, *Patrimoine religieux de Bellechasse*, et *Robert Lamontagne, artisan de Beaumont*. Ces prix remis aux deux ans portent sur les actions menées au cours des deux dernières années. Cet honneur arrive à point nommé alors que la société fête cette année ses 25 années d'existence et les 20 ans de la revue.

La recommandation de la MRC de Bellechasse touchait également la Société historique de Saint-Anselme qui s'est mérité les honneurs dans la catégorie « Conservation et préservation », pour la conservation et la mise en valeur des croix de chemin, notamment celle du che-

min Sainte-Anne, l'illumination de la croix de la montagne et l'accumulation d'objets significatifs pour le passé anselmois. Finalement, dans la catégorie « Porteurs de traditions », c'est monsieur Daniel Poulot, modéliste, qui a remporté les honneurs (voir autre texte dans le présent numéro). Inspiré par ses souvenirs, l'histoire et les contes, M. Pouliot reproduit en miniature

de nombreuses scènes de la vie rurale dans Bellechasse et dans la vallée du Saint-Laurent.

Sa passion est née avec la reproduction de voitures anciennes, mais rapidement, animaux, personnages, bâtiments et accessoires se sont ajoutés. C'est avec enthousiasme que M. Pouliot et son épouse Simone donnent vie à ces scènes installées dans leur musée.



Récipiendaires du prix du patrimoine, catégorie interprétation et diffusion. Ph Paul St-Arnaud



Chœur de Bellechasse Concert à Sainte-Claire

Le Comité de restauration de la croix lumineuse de Sainte-Claire vous invite à un concert donné par le Chœur de Bellechasse, dirigé par Carole Bellavance, le samedi 22 octobre 2011 à 19 h 30, en l'église de Sainte-Claire, sous le thème « Le long de la rivière ». Les profits de cette activité iront à la restauration de la majestueuse croix de fer construite au cours de l'Année Sainte de 1950 par Eugène Prévost et les Chevaliers de Colomb de la paroisse de Sainte-Claire. L'historique de cette œuvre sera présenté par Yvan De Blois avant le concert.

Prix d'entrée 15 \$ - Billets en vente au presbytère de Sainte-Claire ainsi qu'auprès des membres du Chœur. Bienvenue à toutes et tous.

Notre patrimoine, on y « croix » !



Vous écouter
Vous comprendre
**Mieux vous
conseiller!**

Le 30 mai 2011

La Société Historique de Bellechasse

8, avenue Commerciale
Saint-Charles-de-Bellechasse (Québec)
G0R 2T0

Madame,
Monsieur,

C'est avec le plus grand plaisir que j'ai appris par le biais du journal La Voix du Sud, édition du 25 mai dernier, que vous aviez reçu le Prix du patrimoine dans la catégorie Interprétation et diffusion.

Grâce à la publication de votre revue « Au fil des ans » et à l'édition des volumes « Les presbytères et la terre de la fabrique de Saint-Vallier », « La patrimoine religieux de Bellechasse » et « Robert Lamontagne, artisan de Beaumont » vous avez su mettre en valeur la région de Bellechasse. La Caisse Desjardins des Seigneuries de Bellechasse tient sincèrement à vous féliciter.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Guy Desrosiers
Directeur général

Huit centres de services pour combler vos besoins
et un seul numéro pour nous joindre:
418 887-3337 ou sans frais 1 800 910-2844

Siège social:
2807, avenue Royale,
Saint-Charles-de-Bellechasse (Québec)
G0R 2T0

Centres de services:
Beaumont / La Durantaye / Saint-Gervais /
Saint-Michel / Saint-Nérée /
Saint-Raphaël / Saint-Vallier

www.desjardins.com/caisseseigneuriesdebellechasse



Desjardins
Caisse des Seigneuries
de Bellechasse



O'Farrell



Lapierre



JOHN O'FARRELL et LUCIE LAPIERRE, grands-parents

« Nous croyons à l'importance du patrimoine et de l'histoire de Bellechasse pour les générations actuelles et futures et nous encourageons les actions entreprises pour leur mise en valeur. Notre caisse aussi. »

Caisse Desjardins des
Monts et Vallées de Bellechasse

Caisse Desjardins du
Coeur de Bellechasse

Caisse Desjardins
des Seigneuries de Bellechasse



Desjardins
Caisses de Bellechasse